

Pages trifluviennes

Série A — No 13

Les Députés de la région des Trois-Rivières

(1841 - 1867)

par

Francis-J. Audet

**Les éditions du Bien Public
Les Trois-Rivières
1934**

Pages trifluviennes

Série A — No 13

Les Députés de la région des Trois-Rivières

(1841 - 1867)

par

Francis-J. Audet

**Bibliothèque
Saint-Gabriel**

**Les éditions du Bien Public
Les Trois-Rivières
1934**

Il a été tiré de cet ouvrage
50 exemplaires sur papier
coquille teinté, numérotés à
la main de 1 à 50.

No.....

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Avant-propos

Le quart de siècle que dura l'union du Haut et du Bas Canadas fut fertile en luttes électorales parfois fort violentes. Pas moins de dix-huit administrations se succédèrent à la direction des affaires durant ce court laps de temps. Quelques-unes n'eurent qu'une existence éphémère, voire, que quelques jours. Un changement s'imposait. Pour mettre fin à cette union mal assortie, s'il en fut jamais, de ces deux provinces dont la religion, la langue, les coutumes, la loi, en un mot tout ce qui constitue une nation et la fait différente d'une autre, l'on imagina une alliance d'un autre genre. L'on proposa d'unir toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sous un gouvernement central, c'est-à-dire en une confédération, laissant à chaque province la régie de ses affaires purement locales. Quatre provinces : le Haut et le Bas Canadas, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick acceptèrent cette proposition et, le 1er juillet 1867, naissait le Dominion ou Puissance du Canada.

La présente brochure contenant les biographies des députés de la région des Trois-Rivières, la cinquième de la série, en est aussi la dernière. Elle couvre cette période de 1841 à juin 1867.

Au cours de ces études nous nous sommes efforcé de faire revivre les hommes qui ont représenté au parlement du Bas-Canada, de 1792 à 1867, cette région trifluvienne intéressante entre toutes. Nous avons mis à jour de nombreux détails, jusqu'ici inédits ou parsemés dans des livres, des brochures, des revues et des journaux.

C'est une pierre de plus apportée, en cette année du tricentenaire des Trois-Rivières, à l'édification du PANTHEON canadien.

XVI

Edward Greive

(1797 - 1845)

Marchand des Trois-Rivières, Edward Greive était aussi le représentant en cette ville de MM. Monro et Bell, propriétaires des Forges Saint-Maurice.

Le voyageur John Lambert qui se trouvait aux Trois-Rivières en 1808, dit que cette année-là, un monsieur Graves (Greive ?) était l'agent des Forges en cette ville :

« Monsieur Graves, aux Trois-Rivières, reçoit les produits des Forges et les expédie par le fleuve à Montréal et à Québec, ou les vend aux gens du voisinage. On fabrique à peu près mille poêles par année. Les plus petits ou poêles simples coûtent aux acheteurs trois louis. Les grands vont jusqu'à six louis. Les poêles doubles avec fourneau au-dessus valent de dix à douze louis, selon leur mesurage. Les chaudières à potasse sont de vingt à vingt-cinq louis. » (1)

Ce monsieur Graves était-il le père de notre député ?

Né en 1797, Edward Greive avait épousé à Québec Catherine Bell, née en cette ville le 10 mars 1810, baptisée le 24 mai suivant, fille de l'honorable Matthew Bell, député de Saint-Maurice et plus tard, conseiller législatif, surnommé le « Roi des Forges Saint-Maurice », et d'Anne McKenzie.

Le 24 mars 1835, M. Greive avait acheté du gouvernement 1,396 acres de terre dans le canton de Wendover.

(1) Cité par Benjamin Sulte dans *“Les Forges Saint-Maurice”*.
VOIR *Mélanges Historiques*, VI, 180.

Sous la nouvelle constitution de 1840 des municipalités furent créées et les employés nommés par le gouverneur sous le grand sceau de la province. M. Greive obtint, le 4 décembre 1841, le poste de trésorier de la municipalité du district des Trois-Rivières. M. Greive remplaça, le 12 novembre 1844, M. Charles-Richard Ogden comme représentant de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du Canada. Il était le choix des Canadiens, ayant été mis en nomination par MM. Pierre-Benjamin Dumoulin, Pierre Desfossés et Antoine Polette. Le président de l'élection fut M. James Dickson.

M. Greive n'occupa pas longtemps son siège à la Chambre, mourant aux Trois-Rivières, chez son beau-père, le 2 juin 1845. Il n'était âgé que de quarante-huit ans. Il eut pour successeur à l'Assemblée, M. Denis-Benjamin Viger, élu le 14 juillet suivant.

M. Greive avait servi dans la milice. Entré comme enseigne et paie-maître au premier bataillon des Trois-Rivières le 18 mai 1821, il fut promu lieutenant le 11 octobre 1825. Il continua d'agir en ces qualités jusqu'à l'année 1833, lorsqu'il servait dans le premier bataillon du comté de Saint-Maurice. Son nom disparaît ensuite de la liste des officiers de ce corps. Il leva une compagnie de volontaires aux Trois-Rivières pendant la rébellion. Elle fit du service de novembre 1838 à avril 1839. Elle contenait bon nombre de Canadiens.

La Minerve du 4 juin, annonçant la mort d'Edward Greive, disait qu'il était universellement regretté et qu'il jouissait à juste titre de l'estime et du respect de tous ceux qui l'avaient connu.

La Quebec Gazette du 5 du même mois faisait part à ses lecteurs du décès de M. Greive et ajoutait :

« The early removal of this most estimable person from the sphere of his public usefulness and the domestic and social circle in which he was so justly beloved, has caused a sensation of deep sorrow and regret in all classes of the community such as seldom follows an individual to the grave with the universality and sincerity which has accompanied the lamented object of this notice to his last earthly abode. Free from all undue party prejudice or partiality, he had through life discharged all his known duties in the manner

in which he had recently pledged himself when voluntarily and unanimously selected to represent the town in the Provincial Parliament: « faithfully, fearlessly, and conscientiously ». — A true friend and benefactor to the poor — singularly modest and unassuming in public as in private life, his known integrity of principle, sound and dispassionate judgment and singleness of mind made him the sought adviser of numbers when in doubt or difficulty — while his deep and unaffected piety proved a source of true support to himself and of comfort to his friend in the hour of trial. — In short, it may be truly said the (with one exception) the Three Rivers community at large and the poorer and labouring classes in particular, could not have sustained a greater loss ; and we may safely join in the feeling remark which burst from one in humble life — « There lies a Man who has not left an enemy ».

XVII

L'Hon. Denis-Benj. Viger

(1774 - 1861)

La famille Viger est originaire de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen. Le premier de ce nom qui s'établit au Canada se prénommaît Désiré. Il était le fils de Nicolas Viger et de Robine Fessart. Désiré épousa, à Montréal, le 19 mars 1667, Catherine, fille de Jacques Moitié et de Françoise Langevin, de Sainte-Marguerite, évêché de La Rochelle. Il mourut le 6 mars 1688 et sa veuve se remaria, à Boucherville, le 22 novembre 1688, avec Jean Poirier. Elle décéda en cet endroit le 21 octobre 1727. Désiré laissait quatre fils et cinq filles.

Denis-Benjamin Viger était l'arrière-petit-fils de Désiré.

Fils de Denis Viger et de Charlotte Périnne Cherrier, il naquit à Montréal le 19 août 1774. Il était cousin germain de Jacques Viger, premier maire de Montréal. Il épousa, en cette ville, le 21 novembre 1808, Marie-Amable, fille de Pierre Foretier, riche marchand de Montréal, et de Thérèse Legrand.

Après avoir fait ses classes au collège de Montréal, il commença l'étude du droit sous l'honorable Louis-Charles Foucher et la termina chez M. Jean-Antoine Panet, de Québec. Il fut admis au barreau le 9 mars 1799.

M. Viger fut député de Montréal-Ouest à l'Assemblée législative, du 18 juin 1808 au 1er mars 1810 ; du comté de Leinster, du 21 avril suivant au 29 février 1816 ; du comté de Kent, du 25 avril suivant au 6 avril 1830, lorsqu'il fut appelé par sir James Kempt à faire partie du Conseil législatif en vertu d'un mandamus du 30 novembre précédent.

M. Viger accompagna Louis-Joseph Papineau dans sa mission de 1828 en Angleterre afin de soumettre aux ministres anglais

les vues de l'Assemblée législative. Il fut de nouveau délégué à Londres en 1831 pour les mêmes motifs. C'est au cours de ce voyage qu'il retint les services du jeune François-Xavier Garneau et en fit son secrétaire.

M. Viger avait été très actif à l'Assemblée et avait constamment appuyé son cousin Louis-Joseph Papineau dans sa politique de revendication des droits de ses compatriotes. Il continua de soutenir cette politique au Conseil tout en sauvegardant les droits et privilèges de la Chambre haute. Il s'opposa, dès la session de 1831 à certaines résolutions de cette chambre qui semblaient vouloir accorder des privilèges spéciaux au Conseil au détriment de l'Assemblée.

Après son retour d'Angleterre et jusqu'à la suspension de la législature, M. Viger exprima en maintes occasions son dissentiment aux actes et aux opinions de ce corps et continua de soutenir les prétentions populaires. Il se prononça aussi contre l'établissement de bureaux d'enregistrement qu'il regardait comme non nécessaires. Il maintint aussi avec fermeté le droit de la législature de voter comme bon lui semblerait l'argent nécessaire à l'administration de la province et s'opposa aux prétentions du gouverneur qui voulait se faire rembourser l'argent emprunté au coffre militaire et dépensé sans l'assentiment des Chambres.

M. Viger siégea à la Chambre haute jusqu'au 27 mars 1838.

Durant ses trente premières années de vie politique, M. Viger fut l'un des hommes marquants du parti populaire. Après le départ de Papineau de la province, il devint l'un des leaders, avec MM. La Fontaine et Morin.

Sous l'Union, M. Viger fut élu, le 8 avril 1841, dans le comté de Richelieu, qu'il représenta jusqu'à la fin de ce parlement. Le 12 décembre 1843, il acceptait de former un ministère avec M. W.-H. Draper, chef des tories du Haut-Canada, et il devint président du Conseil exécutif. M. Viger occupa ce poste jusqu'au 17 juin 1846, lorsque le ministère donna sa démission. Il avait été élu, le 14 juillet 1845, dans la ville des Trois-Rivières et il conserva ce mandat jusqu'au 6 décembre 1847. Le 17 février suivant, M. Viger était nommé membre du Conseil législatif et il en fit partie jusqu'au 17 mars 1858 lorsqu'il se retira

de la vie publique, après cinquante ans de services méritoires. Il mourut à Montréal, le 13 février 1861, âgé de quatre-vingt-six ans.

M. Viger avait servi sous les drapeaux pendant la guerre de 1812, en qualité de capitaine au troisième bataillon de milice de la ville et banlieue de Montréal. Il fut aussi l'un des membres de la Cour Spéciale des Sessions de la Paix, qui administra les affaires municipales de Montréal, de 1836 à 1840, après l'expiration de la première charte qui n'avait pas été renouvelée.

M. Viger avait été emprisonné en 1838 et retenu dix-neuf mois en captivité, comme étant l'un des chefs du mouvement insurrectionnel. Il fut vertement critiqué lors de son alliance avec M. Draper, en 1843, mais nul n'osa lui imputer des motifs deshonnêtes. Il publia à Kingston, en 1844, une brochure intitulée : « La Crise Ministérielle », dans laquelle il expliquait les motifs qui l'avaient induit à agir apparemment en contravention des idées de ses compatriotes, mais ceux-ci, oubliant son long dévouement à la cause populaire, lui gardèrent rancune ; on était alors au plus fort de la crise provoquée par la conduite inconstitutionnelle de sir Charles Metcalfe.

M. Viger a laissé plusieurs ouvrages, dont M. H.-J. Morgan donne la liste dans « Bibliotheca Canadensis ».

Voici ce que disait M. Benjamin Sulte dans son *Histoire des Canadiens français*, vol. VIII, p. 74 :

« Denis-Benjamin Viger, orateur, avocat, publiciste, homme politique, né à Montréal le 19 août 1774, a fourni une carrière active et utile, faisant honneur au nom canadien dont il était fier. Il étudia au collège Saint-Raphaël de Montréal et dès 1792 commença à répandre des essais de sa plume qui le firent remarquer. Elu par la ville de Montréal, en 1808, il arriva en Chambre avec son cousin, Louis-Joseph Papineau, tous deux armés contre les mesures arbitraires du gouverneur Craig. En 1809, il publia une brochure invoquant la conservation des mœurs, institutions, etc., des Canadiens-Français, dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. On le menaça de la prison. Sa science et son patriotisme se révélèrent par la lecture des journaux du temps, c'est-à-dire de 1800 à peu près jusqu'à 1838, époque où il collabora aux publications les

plus en vogue et toujours dans nos intérêts nationaux. Délégué deux fois en Angleterre pour y conférer avec les ministres et obtenir des adoucissements au régime que l'on nous imposait, il remplit ces missions avec courage et dignité sans s'attirer le moindre reproche. Le 4 novembre 1838 il fut emprisonné et resta dix-neuf mois sous les verrous. Son rôle politique, en 1844, alors qu'étant premier ministre, il consentit à ce que le gouverneur nommât aux emplois, lui valut la perte de presque toute sa popularité, aussi eut-il la prudence de s'effacer, à un âge où il lui était permis de prendre du repos. Il n'en reste pas moins l'un des grandes figures de nos luttes politiques et l'un des hommes les plus respectés de nos compatriotes ».

Voici, en partie, la belle appréciation de ce grand patriote, que fit M. Joseph Royal, en 1861.

« Le Bas-Canada a perdu en l'honorable Denis-Benjamin Viger l'un de ses plus grands citoyens.

« C'était l'un des derniers chefs survivants de cette glorieuse phalange de patriotes, qui ont rempli du bruit de leurs paroles et de leurs actes, plus d'un demi siècle de notre histoire. Sa vie, comme celle des Bédard, des Panet et des Papineau, se trouve liée à ces luttes héroïques, où l'existence de la nationalité canadienne fut tant de fois mise en jeu, et fut autant de fois sauvée par ces nobles soutiens de la liberté.

« L'écrire serait une belle tâche.

« Ces grandes figures de la patrie nous semblent mal à l'aise dans le cadre forcément rétréci d'une histoire générale ; elles demandent plus de lumière, plus d'exposition pour ressortir dans toute leur gloire.

« On comprendra dès lors que ce n'est pas le but que nous nous proposons ici. En attendant que ce pieux devoir s'accomplisse, nous voulons mêler quelques fleurs à la couronne civique, que la nation en deuil dépose sur cette illustre tombe ; nous voulons esquisser à grands traits le profil de cette belle vie, où la Providence nous a permis de tant admirer et de tant apprendre ».

Fils d'une mère pieuse, neveu de Messire Cherrier, curé de Saint-Denis, Grand-Vicaire et prêtre de beaucoup d'esprit, qui fréquentait assidûment sa famille ; ayant pour père un homme

d'un caractère franc, sérieux et entreprenant ; parent de la célèbre famille Papineau, le jeune Denis-Benjamin ne pouvait manquer de puiser dans ce commerce distingué une foi vive, des principes d'honnêteté proverbiale, et cette vieille politesse qui a fait dire de lui qu'il était l'un des derniers types du gentilhomme français ».

Parlant du premier ouvrage de M. Viger : « *Considérations sur les effets produits en Canada, la conservation des établissements du pays, les mœurs, l'éducation, etc., de ses habitants ; et les conséquences qu'entraînerait leur décadence par rapport aux intérêts de la Grande-Bretagne* », paru à Montréal en 1809, M. Royal dit que :

« C'était le premier ouvrage de cette liste nombreuse de brochures, de mémoires, d'articles de journaux qui font de M. D.-B. Viger le père de la presse canadienne et l'un de nos premiers publicistes, sinon le premier, par la pensée, la logique, l'érudition, la bonne foi et la modération de sa plume.

« Il ne sera pas hors de propos de tracer ici quelques lignes du caractère politique de M. D.-B. Viger.

« C'est l'histoire de l'Irlande et de la Révolution Française qui m'ont fait politique », nous disait-il un jour. Toute sa vie publique se trouve dans ces simples paroles et dans cette autre belle vérité sociale qu'il aimait à répéter souvent : — « La vérité ne meurt point ; tôt ou tard elle est entendue des hommes, et son prix est indépendant de l'opinion ». Cette pensée profonde termine sa brochure de 1809.

« L'histoire lui apprenait tout ce que peut l'égoïsme de l'homme servi par le succès ; mais en même temps il sut distinguer les époques de réaction, et apprécier à sa juste durée le rôle éphémère et violent des passions humaines. A côté de l'histoire des faits il démêla et suivit l'histoire des idées ; la puissance féconde de celle-ci ne lui échappa nullement. Dans la noble lutte qu'il soutint il comprit que les ennemis du nom canadien nous laissaient encore trop libres pour nous anéantir sans résistance. Le peuple faisait son devoir ; M. Viger se dit que ce qui fait la force d'une nation, c'est la connaissance qu'elle a de ses droits et la liberté qui lui est laissée dans l'accomplissement de ses devoirs civils et politiques.

« Admirateur éclairé de la constitution anglaise, il ne fit jamais la guerre à l'homme mais aux abus ; fort des droits qu'elle

nous accordait, il lui demandait les armes dont il se servit pour battre en brèche le machiavélisme de certaines coteries puissantes. C'est au nom de la constitution qu'il a toujours et partout réclamé justice pour le peuple canadien...

« Il s'éleva avec force en Chambre contre le système au moyen duquel les shérifs ne tiraient des jurés que des villes et mettaient par là même la vie et l'honneur de la masse du peuple à la merci de quelques individus.

« C'est en 1826 que parut l'ANALYSE D'UN ENTRETIEN SUR LA CONSERVATION DES ETABLISSEMENTS DU BAS-CANADA. PAR UN CANADIEN, DANS UNE LETTRE A UN DE SES AMIS. M. Maximilien Bibaud range à juste titre cette magnifique épître sur la nationalité canadienne parmi les écrits les plus remarquables de M. Viger.

« Ce caractère de modération et de force qui caractérise les œuvres de M. Viger ne l'abandonna jamais à la tribune et dans les assemblées populaires, comme dans ses luttes les plus vives avec les administrations qui voulurent nous opprimer. Aussi, se fit-il souvent des amis au sein même du parti qu'il combattait avec le plus d'énergie ; nous connaissons des traits qui prouvent ce que nous disons en ce moment, et que l'histoire recueillera plus tard avec bonheur ; nous pouvons ajouter, que M. Viger fut honoré de l'estime de plusieurs gouverneurs et administrateurs.

« Voici quel souvenir M. A. de Puibusque a emporté de M. D.-B. Viger, dit M. Royal.

« La vénération publique entoure encore dans le Conseil législatif le doyen des orateurs franco-canadiens, M. Denis-Benjamin Viger, noble vieillard, plein de verdeur, d'activité, de patience, initié avant tout autre à la science des précédents constitutionnels et à la pratique des formes parlementaires, il n'a jamais oublié pendant sa longue carrière, que le meilleur des enseignements est celui de l'exemple. Les débats des plus mauvais jours l'ont trouvé calme au fort de la tempête, et toujours poli en face de l'invective... Au fond même des cachots, il a su conserver l'urbanité de son caractère et l'inaltérable sérénité de son âme ».

Et l'honorable M. Royal poursuit :

« *Viger gagna sa cause contre le Procureur général Stuart qui fit une défense d'un volume in-folio qu'il fallut réfuter ligne par ligne. Stuart fut destitué.*

« *Dans cette seconde mission le travail et le zèle qu'apporta Viger à défendre la cause dont il était chargé, les observations nombreuses qu'il soumit au bureau Colonial sur l'état de la Province, sont plus que suffisantes pour lui mériter cet hommage que l'avenir ne refuse jamais aux grands citoyens d'un pays.*

« *C'est pendant la courte durée de son administration qu'eut lieu le rappel des exilés Canadiens, que se fit la distribution des terres aux miliciens, que l'usage de la langue française fut rétabli dans les procédés de la Législature et qu'eut lieu l'abrogation de la liste civile votée par le parlement anglais.*

« *En 1844, parut le dernier ouvrage de M. Viger : La Crise ministérielle. Nous y trouvons défini le gouvernement responsable tel qu'on l'a toujours entendu depuis. La même modération et la même force de logique s'y font autant remarquer que dans ses écrits antérieurs.*

« *Il parut pour la dernière fois en public à la grande démonstration qui fut faite à S. E. le Nonce Bedini, dans la Cour du Collège de Montréal. Le discours qu'il adressa en cette circonstance au représentant du Saint-Père fut admirable de délicatesse et de dévouement. On a dit que c'était le chant du cygne.*

« *Viger n'eut qu'une petite fille morte à l'âge de huit mois. Mme Viger, après avoir été la principale fondatrice de l'établissement du Bon-Pasteur et la mère des pauvres de cette ville, succomba aux atteintes du choléra, le 22 juillet 1854...*

« *Son portrait fait par M. Hamel est au salon de l'évêché de Montréal. Sa tête a conservé tous ses cheveux ; ils sont d'une grande blancheur ; son front est noble et révèle une belle intelligence ; toute sa figure respire une grande distinction, et ce calme, cette bonté, qui le rendaient d'un accès si facile à tous.*

« *Le jour de ses funérailles, les trois divisions de la Cour supérieure à Montréal se sont ajournées et ont donné ce témoignage de respect à la mémoire de M. Viger. L'illustre défunt était à la fois le doyen du Barreau et de la presse du Bas-Canada ».*

M. Viger avait reçu le degré de LL. D. du St. John's College, New-York.

M. Côme-Séraphin Cherrier, l'un des meilleurs avocats de Montréal, qui refusa le poste de juge en chef du Bas-Canada, était le cousin germain de M. Viger et il hérita de lui une belle fortune, composée en partie de terrains sis dans la partie est de Montréal. M. Cherrier sut se servir noblement de cet héritage et fit de nombreux et magnifiques cadeaux aux institutions de charité, à l'évêque de Montréal et à l'université de Montréal. M. Cherrier fut fait commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire.

XVIII

L'Hon. Antoine Polette

(1807 - 1887)

Le premier Paulet établi au Canada se prénommaît Antoine. Né en 1626, fils de Pierre Paulet et de Marie Deshayes, de Dieppe en Normandie, il épousa à Québec, le 12 avril 1655, Suzanne, née en 1642, fille de Pierre Miville et de Charlotte Maugis.

Notre futur député naquit à Neuville le 24 août 1807, du mariage d'Antoine Paulet, (1) cultivateur, et de Josephte Bertrand. Il commença son cours classique sous des professeurs privés et le termina au séminaire de Nicolet. Il n'avait que quatorze ans et neuf mois lorsque, le 14 mai 1822, son oncle Jean-Baptiste Dubuc l'engagea chez maître Hilaire Girard, avocat de Québec, pour faire sa cléricature. Celui-ci étant mort le 8 mars 1827, le jeune Polette compléta ses études chez maître Joseph Lagueux. Il fut admis à la pratique le 11 septembre 1828, alla s'établir aux Trois-Rivières et devint bientôt l'un des principaux membres du barreau trifluvien.

Le 24 novembre 1834, M. Polette fut nommé l'un des commissaires chargés de la construction d'un pont sur le Saint-Maurice, et le 19 juin 1839 il acceptait le poste de commissaire pour l'érection de paroisses dans le district des Trois-Rivières.

M. Polette fut maire des Trois-Rivières de 1846 à 1853. Le 28 mars 1856, il devenait l'un des membres de la commission nommée pour faire la refonte des statuts du Bas-Canada. Il occupa cette charge honorable autant qu'onéreuse jusqu'au

(1) *C'est ainsi qu'est écrit le nom dans le certificat de baptême, mais notre député a toujours signé Polette.*

31 janvier 1861 et fut très assidu aux séances de la commission ; il s'y rendit fort utile.

M. Polette représenta la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du 26 avril 1848 (2) au 28 novembre 1857.

Les élections ne se faisaient pas alors avec des prières, pas plus que du temps d'Israël Tarte, et pas plus aux Trois-Rivières qu'ailleurs.

Aux élections générales, tenues en cette ville les 7 et 8 janvier 1848, MM. Polette et Dumoulin se présentaient comme candidats. L'officier rapporteur était M. James Dickson.

Voici en quels termes « Un Témoin » raconte, dans La Minerve du 10 janvier 1848, ce qui se passa en cette occasion.

« Le poll était ouvert depuis deux jours et M. Dumoulin, le candidat réformiste, se trouvait avoir 4 voix de plus que son antagoniste. Vers 4½ heures de l'après-midi, les partisans de M. Polette amènent au poll un jeune homme complètement ivre, et on se préparait à l'assermenter pour prendre sa voix, lorsque son père s'avance vers l'officier-rapporteur et le supplie de ne pas faire prêter serment à son fils, en représentant qu'on l'avait enivré et qu'on lui avait donné 9 piastres pour avoir sa voix, mais qu'il n'était nullement qualifié, et qu'il allait se parjurer. La foule qui entendit ces paroles se poussa alors sur le jeune homme et l'obligea de se retirer. Ce fut alors que M. Dickson, l'officier rapporteur, déclara qu'il ne pouvait continuer à tenir le poll ouvert, et qu'il allait ajourner immédiatement ; puis il quitta les hustings. M. Dumoulin protesta hautement contre une conduite aussi peu ferme ; il demanda s'il y avait encore quelqu'électeur qui n'eut pas donné sa voix, soit pour lui ou pour M. Polette, et personne ne se présentant, les deux candidats quittèrent aussi le lieu du poll, suivis de leurs amis. Là finit notre élection ».

« Un Témoin » y va ensuite de ses commentaires sur la conduite de M. Dickson, et ils ne lui sont pas favorables, cela va sans dire, car son candidat perdait l'élection.

M. Dickson n'ayant pas fait rapport de l'élection, l'on dut en tenir une autre en avril suivant. Les candidats en présence,

(2) Personne n'ayant été déclaré élu aux élections générales,

cette fois, étaient MM. Polette et Joseph-Pierre Bureau, arpenteur. Le premier fut élu. M. Bureau protesta l'élection, mais il n'eut pas gain de cause.

En faisant la déclaration de sa candidature, M. Polette, pour prouver qu'il était électeur et éligible, énumérait les propriétés suivantes comme lui appartenant :

1o Deux terrains tenus en franc et commun socage, dans le canton de Simpson, comté de Drummond, étant les lots deux et trois dans le premier rang de ce canton.

2o Un terrain ou emplacement tenu en roture, dans la ville des Trois-Rivières (fief de Niverville) côté sud-ouest de la rue Saint-Bonaventure, avec maison en pierre et autres bâtiments ci-dessus érigés.

3o Un terrain contigu au précédent.

Un comité de la Chambre d'assemblée ayant été chargé, en 1851, de s'enquérir des causes qui retardaient la colonisation des Cantons de l'Est, M. Antoine Polette, l'un des membres de ce comité, déclara que la meilleure réponse à la question posée se trouvait dans la brochure portant pour titre *Le Canadien émigrant* et il déposait cette brochure sur la table en disant : « Je ne saurais donner une meilleure réponse à la question qui nous est posée que ce qui se trouve dans cet écrit, et je n'ai rien à y ajouter ». (3)

« C'est peut-être au juge Polette, dit M. Pierre-Georges Roy (4) que la cité des Trois-Rivières doit la prospérité qu'elle a vue depuis un quart de siècle. Pendant qu'il était député des Trois-Rivières, il suggéra au gouvernement de faire l'arpentage des limites de bois qui se trouvaient dans toute la région du Saint-Maurice. Le gouvernement se rendit à sa demande et dépensa plus de 30,000 louis pour l'arpentage en question. C'est à partir de ce relevé, qui faisait connaître la richesse forestière de cette région, que l'industrie du bois se développa et amena la prospérité aux Trois-Rivières ».

(3) *Bulletin des Recherches Historiques*, III, 62 et 63.

(4) *Les Juges de la Province de Québec*, 1933. Voir aussi à ce sujet : *La Grand'Mère*, par Auguste Desilets. Pages Trifluvienues, Série A, no 10, 1933.

M. Polette fut fait conseil de la Reine en 1854. Le 21 avril 1860, il devint juge de la cour Supérieure aux Trois-Rivières. Il prit sa retraite le 1er septembre 1880 et mourut le 6 janvier 1887. Son remplaçant sur le banc fut M. Jean-Baptiste Bourgeois, transféré du district d'Ottawa aux Trois-Rivières le 13 novembre 1880.

M. Polette avait épousé en premières noces, à Champlain, le 20 février 1830, sa cousine, Henriette, fille de Jean-Baptiste Dubuc, marchand de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (5). Il convola en secondes noces, à Québec, en juin 1834, avec Anne, fille de François Duval et d'Anne Germain, de Québec, et sœur de Jean-François-Joseph Duval, avocat et député de la haute-ville de Québec à l'Assemblée législative (6) et plus tard juge en chef de la province de Québec.

(5) *Gazette de Québec*, 25 février 1830.

(6) *La Minerve*, 23 juin 1834.

XIX

William McDonell Dawson

Écossais catholique, il était natif de Redhaven, Banffshire, et frère de l'abbé Æneas McDonell Dawson, né en 1810, ordonné prêtre en 1835 et venu au Canada, sur l'invitation de son parent (kinsman) Mgr Macdonell, premier évêque de Kingston, Haut-Canada, en 1854, dix-huit ans après son frère William. L'abbé est mort à Ottawa en 1894. C'était un écrivain distingué, poète et historien.

Monsieur William Dawson fut agent des Terres de la Couronne à Ottawa ; commissaire dans la question des frontières et surintendant de la division des bois et forêts au ministère des Terres de la Couronne. Il fut aussi le premier président de la Compagnie North-West Transit qu'il avait fondée.

En 1857, monsieur Dawson démissionna de son poste au ministère des Terres auquel il avait été nommé en 1852, afin de pouvoir se présenter à la députation.

Député de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du Canada, du 8 janvier 1858 au 10 juin 1861, William Dawson fut candidat malheureux aux élections de cette année, ayant été défait par l'honorable Joseph-Édouard Turcotte. Il se présenta alors dans le comté d'Ottawa et y fut élu le 12 juillet suivant. Il continua de représenter ce comté jusqu'au 16 mai 1863, quand il fut remplacé par M. Alonzo Wright, le « Roi de la Gatineau ».

M. Dawson se montra très actif au cours de sa carrière politique. On lit ce qui suit dans les « Proceedings at the Presentation of a Public Testimonial to the Very Reverend Æ. McD. Dawson, LL. D., V. G., by the Citizens of Ottawa, December, 1890 » : (TRADUCTION)

« Afin de rendre plus accessibles les terres si peu connues de l'Ouest canadien, feu M. William McDonell Dawson forma une compagnie qui prit son nom d'un vapeur appelé le *Rescue*, employé dans le service de l'Ouest. Il fit plus que cela. Pendant qu'il était député des Trois-Rivières, il se rendit à Londres, Angleterre, afin de négocier un emprunt pour la construction d'un chemin de fer à travers les territoires du Nord-Ouest et les Montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan Pacifique. »

« Les capitalistes anglais Baring & Co. repoussèrent l'idée d'une entreprise aussi téméraire que gigantesque. Mais M. Dawson n'était pas facile à rebuter. Des amis de Londres lui obtinrent une lettre d'introduction au millionnaire juif, le baron Rothschild. Celui-ci le reçut avec bienveillance et M. Dawson saisit l'occasion de lui dire que la ville des Trois-Rivières qu'il représentait au parlement, avait été la première division électorale de tout l'Empire britannique à élire au parlement un candidat juif. « *Alors, vous connaissez mon ami Hart* » ? demanda le baron. « *C'est mon concitoyen et je le connais très bien* ». La conversation changea de sujet et l'on parla du Nord-Ouest. M. Dawson montra alors au baron des papiers, des traités, des comptes d'explorations, etc. Ils semblèrent intéresser celui-ci qui demanda quelques jours pour étudier l'affaire. L'on convint de se revoir dans une quinzaine de jours. Une nouvelle entrevue eut lieu. Le baron avoua qu'il considérait le Nord-Ouest comme un pays d'avenir ; il ne s'agissait que de le développer. « *Combien coûterait la construction d'une voie ferrée* » ? M. Dawson n'était pas en état de dire combien cela coûterait, mais il ajouta que des travaux d'arpentage et autres demanderaient plusieurs milliers de louis. « *Nous ne faisons pas d'affaires aussi minimes*, dit le baron, *mais vous pourriez peut-être me donner une idée, même approximative, du coût total de l'entreprise ?* » Jugeant d'après ses connaissances en fait de construction de chemins de fer, M. Dawson mentionna une somme de plusieurs millions. Cette réponse parut satisfaire le baron qui assura M. Dawson que, sitôt que celui-ci pourrait conclure des arrangements avec son gouvernement, l'argent serait au service de l'entreprise. Si cette offre magnifique eut été acceptée, le Pacifique Canadien, maintenant en opération et qui est un si grand succès, aurait été construit beaucoup plus tôt et nombre de

difficultés et d'embarras eussent été évités, » dit l'abbé Dawson en terminant ses remarques.

Ce député des Trois-Rivières avait, comme on voit, de la hardiesse et de l'envergure dans ses idées quand il déployait les ailes de son imagination. Vouloir construire un chemin de fer transcontinental en un pays inhabité et à travers des montagnes presque inaccessibles, lorsque la province du Canada ne possédait à peine que deux mille milles de voie ferrée, c'était un rêve audacieux pour ne pas dire téméraire. Mais cet Écossais avait la vision claire et nette de l'avenir réservé à ce pays immense comme un empire. Pour lui, c'était la Terre promise. Mais M. Dawson devançait son temps. Ce n'est qu'un quart de siècle plus tard que naquit cette vaste entreprise qui fut menée à bien et obtint un succès sans précédent.

Simon-James Dawson, ingénieur civil, natif, lui aussi, de Redhaven (1820), était un autre frère de William. Il fut employé de 1851 à 1854 pour diriger et surveiller certains travaux d'amélioration à la navigation du Saint-Maurice. En 1857, le gouvernement l'envoya explorer le pays entre le lac Supérieur et la Saskatchewan. Son rapport publié en 1859 attira l'attention sur les plaines de l'Ouest au point de vue colonisation. Il retourna vivre aux Trois-Rivières.

En 1868, Simon-James fut chargé d'ouvrir une route de communication avec la Rivière-Rouge. Elle fut connue depuis sous son nom. Est-ce lui qui intéressa William à la colonisation du Nord-Ouest ?

Simon-James représenta le comté d'Algoma à l'Assemblée législative d'Ontario, de 1875 à 1878, puis à la Chambre des Communes, de 1878 à 1891. Il était célibataire. Il vivait encore à Ottawa en 1912.

Une sœur non mariée demeurait à Long Island, dans la rivière Rideau, environ quinze milles d'Ottawa. (1)

Au temps de M. Dawson, une solide construction en pierre, occupait le coin des rues Laviolette (alors des Champs) et Saint-

(1) *Merci à M. William-L. Scott, C. R., d'Ottawa, pour renseignements obligeamment fournis.*

Charles. Elle a été récemment démolie. Elle contenait une immense salle de théâtre, servant aussi de salle de danse. C'est là que fut donné par le député des Trois-Rivières, un dîner en l'honneur de sir Edmund Head, en 1859, au cours de la visite de ce dernier, accompagné de lady Head et de leur fils, l'honorable John Head. C'est pendant cette excursion que ce dernier perdit la vie (2) en se noyant à Grand'Mère.

(2) VOIR : *Auguste Desilets : La Grand'Mère. Pages Trifluviennes. Série A., no 10, p. 25.*

XX

L'Hon. Joseph-Édouard Turcotte

(1808 - 1864)

Plusieurs Turcot ou Turcault vinrent s'établir au Canada au dix-septième siècle. L'un d'eux, Abel Turcot, originaire de Mouilleron, (aujourd'hui Mouilleron-en-Pareds, petite patrie du grand Clémenceau), département de la Vendée, fut le premier ancêtre canadien de l'honorable M. Joseph-Édouard Turcotte.

Augustin Turcot, natif de la Sainte-Famille en l'Île d'Orléans, arrière-petit-fils d'Abel Turcot et de Marie Giroux, qui avait épousé Marie-Madeleine Vaillancourt, alla s'établir aux Trois-Rivières. Un des fils de celui-ci, le major Joseph Turcot, qui avait épousé à Batiscau, le 21 novembre 1802, Marguerite Marchildon, alla s'établir à Gentilly. De cette union, Joseph-Édouard Turcotte naquit à cet endroit, le 10 octobre 1808.

Après un cours complet au collège de Nicolet, il prit la soutane qu'il porta trois ans, puis la quitta et fit son droit sous M. Elzéar Bédard, avocat de Québec, auteur putatif des 92 Résolutions.

Dans ses *Souvenirs de cinquante ans*, Joseph-Guillaume Barthe raconte l'incident suivant survenu en 1828, lors d'une visite de Denis-Benjamin Viger au collège de Nicolet. « En voyant entrer dans notre salle d'études ce frais et pimpant vieillard dont la dignité et la tenue imposaient de soi, la salle entière se leva comme mécaniquement en sa présence et il parcourut l'espace en semant des paroles de bienveillance et d'encouragement aux élèves qui le dévoraient des yeux. Il allait franchir le banc des Philosophes, quand un de ces derniers, Joseph-Édouard Turcotte, qui se faisait déjà pressentir par son aplomb, poussa avec vigueur le cri

de « *Vive Papineau et Viger* », qui fut répercuté par l'assistance entière électrisée, et laissa notre cher et adoré Directeur dans une crise quelque peu nerveuse, mais qui toucha bien vivement celui qui faisait l'objet de cette ovation toute spontanée... De ce moment là, J.-E. Turcotte devint l'étoile et l'idole de la maison ».

M. Turcotte fut admis au barreau le 6 mai 1836.

La politique avec ses joutes oratoires, tant au parlement que sur les hustings, devait invinciblement attirer Édouard Turcotte. Doué comme il l'était, homme combatif, aimant la lutte pour le plaisir de vaincre, orateur habile et renseigné, toujours maître de soi, il possédait tout ce qu'il faut à un homme pour réussir dans cette arène. Il était dans son élément comme la salamandre dans le feu et le poisson dans l'eau.

Dans l'espace d'une douzaine d'années, M. Turcotte ne représenta pas moins de quatre divisions électorales différentes et subit le feu de six élections, sans compter ses luttes municipales. Il porta aussi la parole en faveur d'amis en diverses circonstances.

Député du comté de Saint-Maurice à l'Assemblée législative du Canada, du 8 avril 1841 au 6 décembre suivant lorsqu'il fut nommé traducteur des lois, M. Turcotte fut réélu le 8 juillet 1842, et conserva son siège jusqu'au 23 septembre 1844, et l'occupa de nouveau du 4 septembre 1851 au 23 juin 1854. Il représenta le comté de Maskinongé, du 27 juillet 1854 au 28 novembre suivant ; puis celui de Champlain, du 11 janvier 1858 au 10 juin 1861. Il fut le représentant de la ville des Trois-Rivières, du 3 juillet 1861 au 20 décembre 1864, date de sa mort.

M. Turcotte fut fait conseil de la Reine en 1847 et solliciteur général du Canada dans le ministère Sherwood (sans siège dans le Cabinet) du 8 décembre 1847 au 10 mars 1848 et président de l'Assemblée législative, du 20 mars au 12 mai 1863.

En acceptant ce poste, M. Turcotte imitait le grand patriote Denis-Benjamin Viger. Il adhéra au ministère qui s'était cristallisé autour de « *l'inamovible Dominique* » (Dominick Daly), après la démission des chefs libéraux La Fontaine et Baldwin. Aux élections qui suivirent, la population du Bas-Canada approuva par un vote compact l'attitude protestataire de La Fontaine

et, aux Trois-Rivières, l'honorable solliciteur général ne fut pas élu.

« Pendant la période qui sépare l'Union de 1840 du pacte fédératif de 1867, dit l'abbé Tessier, M Turcotte fut constamment dans la lutte parlementaire et il prit une part active à cette longue campagne de redressement qui devait permettre aux nôtres d'échapper à la servitude qu'avaient rêvée pour eux les promoteurs de l'Union de 1840. Sulte a écrit quelque part de l'honorable M. J.-E. Turcotte cet éloge lapidaire : « Un Mirabeau sorti des rangs des patriotes de 1830 et qui, tour à tour, pencha selon les élans de son indépendance, vers les conservateurs et du côté des libéraux. Il a présidé la Chambre avec une grande dignité. Simple membre, on l'écoutait à l'égal d'un ministre. Le peuple raffolait de ses discours.

« Il donna sa santé et sa fortune au succès de cette œuvre (L'embranchement d'Arthabaska aux Trois-Rivières). (1)

L'«Écho du Cabinet de lecture paroissial», de Montréal, du 1er janvier 1865, contient une biographie de M. Turcotte, dont nous extrayons ce qui suit :

« Nous sommes portés à croire que ses opinions personnelles penchaient alors plutôt en faveur de l'ancien Président de la Chambre d'Assemblée — (Papineau) — qu'en faveur du jeune Chef qui lui succédait — (La Fontaine) — ; car nous le voyons, du 8 décembre 1847 au 10 mars 1848, remplir la place de solliciteur général sous l'administration Viger-Papineau (sic). En conséquence de sa nomination à ce poste d'honneur, M. Turcotte fut obligé de venir devant ses électeurs demander leur sanction et un nouveau mandat. Mais la politique de M. La Fontaine, gagnant chaque jour du terrain, fut funeste au nouveau solliciteur général qui perdit son siège et rentra dans la vie privée jusqu'aux élections générales de 1851.

« Coeur enthousiaste, passionné pour le bien, épris du bonheur de son pays. M. Turcotte suivit le courant populaire et se rallia franchement à la politique de M. La Fontaine. Aussi en 1851 le comté de Saint-Maurice, oubliant ses anciennes défiances, lui confia-t-il son mandat...

(1) L'abbé Albert Tessier — *Le Ralliement*, 1er avril 1928.

« *M. Turcotte* aurait pu aspirer à jouer un rôle plus éclatant que celui de simple chef de file ; il pouvait demander sinon le premier, du moins le second commandement. Il préféra, dans une obscurité relative, rendre des services désintéressés. Peut-être aussi son caractère indépendant et peu soucieux de la renommée s'arrangeait-il mieux de l'AUREA MEDIOCRITAS qui faisait les charmes du poète latin.

« Quand la Chambre des Députés eut sanctionné, par une forte majorité, le choix des ministres, les intérêts de parti s'émurent ; l'opposition craignit que *M. Turcotte* ne mit toute l'influence de sa nouvelle position dans la balance ministérielle ; elle protesta dans ses journaux et dans les Communes contre cette élection. Mais l'impartialité de l'Orateur fit bientôt oublier le zèle de l'ancien partisan, et tous les journaux lui rendirent publiquement ce témoignage, qu'on avait rarement vu dans un président de la Chambre autant d'indépendance et d'honneur.

« On peut s'en convaincre aisément par les paroles suivantes recueillies de la bouche même de l'honorable Président des Communes. Le Gouverneur, prétendant que les Présidents des deux Chambres doivent s'agenouiller, quand ils lui remettent la réponse des députés au discours du trône, avait écrit un message dans ce sens. « Dites à Son Excellence, reprit *M. Turcotte*, que le Président des Communes ne s'agenouille que devant son Dieu et sa Reine ! »

« Nous pouvons dire que *M. Turcotte* est non seulement le bienfaiteur de la ville, mais encore de tout le district des Trois-Rivières. Depuis plusieurs années, observe *La MINERVE*, les progrès et l'avancement de cette ville étaient devenus l'objet de ses constants efforts ; il s'y était dévoué avec toute l'ardeur et toute l'énergie qu'on lui connaissait. Les forges Radnor où des centaines de familles... Cependant son grand œuvre est sans contredit le chemin de fer de Trois-Rivières à Arthabaska...

« Ses funérailles ont eu lieu vendredi le 24 décembre dernier, dans la cathédrale de sa ville de Trois-Rivières. Les coins du poêle étaient portés par le juge Polette, D.-G. Labarre, notaire, C.-B. de Niverville, maire de Trois-Rivières, A. Larue, associé du défunt dans l'exploitation des forges...

« L'oraison funèbre a été prononcée par le Rév. M. Laflèche, V. G. Son éloquence abondante, mais d'une simplicité pleine de grandeur, était bien en rapport avec la circonstance. C'est, observe la même feuille, le premier éloge funèbre prononcé par un prêtre sur le tombeau d'un citoyen dans la ville de Trois-Rivières.

Nous cueillons ce qui suit dans l'*Opinion Publique* du 11 décembre 1873. (2)

« L'honorable M. Turcotte eut obtenu de grands succès dans la profession d'avocat s'il eut voulu s'y livrer. Au début de sa carrière, en 1838, étant parvenu à un bref d'HABEAS CORPUS en faveur de Célestin Houde, habitant de la Rivière-du-Loup qui s'était compromis dans les troubles de 37, il fut complimenté par le juge Vallières sur la manière dont il avait plaidé cette cause ; or on sait que le juge Vallières s'y entendait en hommes. Mais ça n'est pas là tout ce qu'il retira de son heureux plaidoyer. Célestin Houde, brave cultivateur, conservait toujours une espèce de culte pour son bienfaiteur, et se fit comme un devoir de répandre sa renommée ; c'était l'électeur le plus fidèle, le cabaleur le plus intrépide que Turcotte possédait dans le comté de Saint-Maurice. »

M. Turcotte fut le premier maire de la cité des Trois-Rivières, en 1857. En 1860, le collège de cette ville ouvrait ses portes. « Myr Cooke, lisons-nous dans l'histoire de ce collège, en a créé l'âme et l'honorable Joseph-Edouard Turcotte en a fait le corps. »

M. Philias Huot qui a entendu parler M. Turcotte nous en a laissé le portrait et l'appréciation suivante. (3)

« C'est lui qu'il fallait voir à la tribune.

« Trapu, brun, chevelure courte, mais abondante, la tête bien posée sur de fortes épaules, doué d'un organe dominateur, et des gestes comme devait en avoir Berryer.

« Il n'avait peut-être pas le savoir, le fini de la phrase d'un Laurier, ou d'un Chapleau, mais il revêtait dans toute sa personne un je ne sais quoi qui faisait éclater le coup de foudre du véritable tribun. Sa démarche, son torse léonin, la manière avec laquelle il se renversait en arrière, dans une attitude fière, croisant les bras sur sa vaste poitrine, le tout relevé par un regard provocateur qui

(2) Ext. d'un article de Meinier, pseudonyme de l'abbé Napoléon Caron.

(3) *Le Monde Illustré*, 1901.

en disait plus que ses paroles, dénotait chez lui l'homme inspiré. Je l'ai vu, une fois entre autre, à propos d'une mesure soumise par le gouvernement, majestueux, grandi, avec la trame du discours, laisser sa banquette, le bras en avant, la main et le doigt tendus, s'avancer jusque dans l'hémicycle ; et là, objurant les ministres, les citer au tribunal de l'opinion publique. L'auditoire sous le feu de son regard, prêt à applaudir, ne se possédant plus, se penchait aux balustres comme pour mieux aspirer l'élixir de ses paroles. Alors Joseph Cauchon, député de Montmorency, se tournant vers la chaire où présidait M. Sicotte, aujourd'hui juge à Montréal, s'écria avec une voix pleine d'émotion : M. l'orateur, faites taire le député des Trois-Rivières : il soulève les galeries ! »

Ses études classiques et légales ainsi que ses luttes politiques avaient développé chez lui le don d'observation. Il connaissait le peuple et savait comment le manier.

On rapporte que lors de son élection dans le comté de Maskinongé où il était personnellement peu connu, quelqu'un s'avisa de dire que le comté voulait être représenté par un homme et non par un petit monsieur de la ville. Ceci était parvenu aux oreilles de notre candidat qui était alors dans toute la force de l'âge. M. Turcotte se rendit à Saint-Alexis où il devait parler, mais un groupe d'électeurs fit un beau vacarme pour l'en empêcher. Alors, M. Turcotte qui n'avait pas *fret* aux yeux dit aux turbulents qu'il ne voulait pas avoir affaires à des enfants, mais que s'il y avait des hommes parmi eux, il voulait leur parler. Le charivari continua de plus belle.

« *C'est inutile de vous entêter monsieur Turcotte, lui dit un électeur, ils ne vous laisseront pas parler.*

— *Mais je ne veux pas parler, je veux chanter.*

— *Il ne veut pas parler, il veut chanter, dit l'électeur à ses amis.*

— *Oui ? Ah ! c'est différent.*

— *Ah ! ben, c'est une autre paire de manches, ça ; qu'il chante. Si c'est un bon chanteur, on l'écouterà.*

M. Turcotte avait gagné son point, et le voilà qui entonne de sa plus belle voix — c'était un beau baryton —

Si vous voulez ben m'écouter

J'ai t'une histoire à raconter...

Et il leur dit comme ça tout ce qu'il avait à dire en chantant.

« Cré nom d'un chien, fit un habitant, y chante encore mieux que Xavier Baron !

— Ben sûr qu'y chante mieux que Xavier Baron ! dirent les autres.

Baron était le chantre de la paroisse et il était, de plus, d'une force herculéenne.

— Y peut ben chanter mieux que Xavier Baron, dit quelqu'un, mais je gagerais ben qu'y tirerait pas au poignet avec lui.

— Est-il ici votre Baron ? demanda Turcotte.

— Non.

— Allez le chercher.

— Vous voulez tirer au poignet avec lui ?

— Pourquoi pas ?

— Dites donc, vous autres, y veut tirer au poignet avec Xavier Baron ! Y est pas mal effronté, hein !

— Allez le chercher tout de suite, répète Turcotte.

On amène Xavier Baron, on apporte une table solide et deux chaises.

Turcotte dit alors :

— On va tirer au poignet, votre homme et moi, mais on va faire un marché. S'il me renverse, je retire ma candidature, mais si j'ai le dessus, tout le village s'engage à voter pour moi. Ca vous va-t-il ?

Cette offre fut accueillie par des hourras répétés. M. Turcotte reprit : *« On va essayer DEUX DANS TROIS. Ca te va Xavier ? C'est correct, répondit celui-ci. Celui qui servait de maître de cérémonie leur demanda :*

— Etes-vous prêts ?

— *Oui, firent-ils ensemble.*

— *Eh bien ! allez-y.*

Après s'être regardés dans le blanc des yeux, les adversaires joignirent les mains et commencèrent. Dès le début, M. Turcotte, qui était manchot du bras droit à la suite d'un accident, s'aperçut que cela lui donnait un avantage sur son adversaire qui avait l'habitude de tirer de la main droite.

La lutte ne fut pas longue ; d'un coup sec, M. Turcotte abattit violemment la main de son adversaire sur la table.

« *Et d'une* », fit-il. A la deuxième reprise, Xavier Baron était sur ses gardes et résista plus longtemps, mais enfin sa main (4) s'abattit une seconde fois et M. Turcotte fut déclaré vainqueur.

Et voilà comment l'on faisait parfois les élections dans le bon vieux temps.

La présence d'esprit de M. Turcotte était remarquable et, comme preuve, voici ce qu'écrivait de lui N. C., prêtre (Nap. Caron, mort en 1933, croyons-nous), dans *Le Ralliement* du 1er avril 1928 :

« *L'honorable Edouard Turcotte était un bel orateur, à la voix sonore, aux gestes naturels et très expressifs. Sa phrase était toujours claire et convaincante ; et, même dans les assemblées tumultueuses, il demeurait toujours calme et bien maître de lui-même. Dans les discussions électorales, son argumentation était si forte et ses réparties si heureuses, qu'à la fin ses partisans devenaient fiers de lui et l'applaudissaient à outrance.*

« *Dans une élection, il était allé adresser la parole en faveur d'un confrère, dans la paroisse de La Baie-du-Febvre. L'assemblée était nombreuse, fort divisée et un peu remuante.*

« *Un jeune homme, qui n'était pas de son parti, prit un moyen étrange de le troubler dans son discours ; il s'en vint traînant un veau de quelques mois, et se plaga, avec son singulier compagnon, bien en face de la tribune. A ce spectacle, une hilarité générale se répandit dans l'assemblée : partisans et opposants se demandaient*

(4) *Les Archives Publiques du Canada, possèdent un tableau de S. DOUCET illustrant cet épisode.*

ce que l'orateur allait faire. L'orateur, lui, paraissait ne s'apercevoir de rien. Il commença son discours avec assurance, et, dans un exorde insinuant, il ne manqua pas d'adresser des louanges à la bonne population de La Baie-du-Febvre. Mais il n'avait parlé que deux ou trois minutes, quand le jeune homme dont nous avons parlé pressa la gorge de son veau ; celui-ci fit entendre un ouai-ai formidable. Tout l'auditoire éclata de rire, puis on attendit dans le silence la sermonce que l'orateur allait adresser au jeune homme. O surprise ! l'orateur, sans perdre le fil de son discours, continua à développer son sujet avec conviction et avec ardeur.

« Une deuxième et une troisième fois le veau fit entendre son gémissement lugubre, mais ce fut encore la même chose : une courte interruption, puis le discours continua comme de plus belle.

« Une quatrième fois le jeune homme pressa la gorge de son veau, mais avec encore plus de force, et la pauvre bête jeta un ouai-ai plus effroyable que jamais. On rit un peu, puis il se fit un grand silence. Monsieur Turcotte, alors désignant du doigt le jeune homme, lui dit avec un accent de profonde pitié : « Jeune homme, voulez-vous bien cesser de faire souffrir votre pauvre petit frère. » C'était bien la réponse la plus inattendue dans la circonstance. Il y eut un moment de silence causé par la surprise, puis une masse de voix cria au jeune homme : « Va-t-en avec ton veau, va-t-en avec ton veau : t'as manqué ton coup, t'as manqué ton coup ! »

« Quatre hommes forts accostèrent le jeune homme et l'obligerent de déguerpir au plus vite. Monsieur Turcotte avait conquis tous les auditeurs, de quelque parti qu'ils fussent. Ils se massèrent tous autour de la tribune, et il leur adressa un long et vigoureux discours, qui fut écouté avec respect et chaleureusement applaudi ».

Trifluvien jusqu'à la moelle des os, M. Turcotte s'intéressait non seulement au progrès de la ville des Trois-Rivières, mais aussi à celui de toute la Mauricie. Il fut l'un des fondateurs et des premiers directeurs de la Compagnie des Forges Radnor fondée en 1854. Quelque quatre ans plus tard, M. Turcotte fit des démarches pour relier Shawinigan aux Trois-Rivières par un chemin de fer, mais le temps n'était pas encore venu pour cette amélioration pourtant si nécessaire au développement de la vallée. Il avait eu le malheur de naître trop tôt. S'il lui était

donné de revenir aujourd'hui, après trois quarts de siècle, et de voir les immenses progrès réalisés depuis quelques années, son cœur de patriote éclairé et soucieux de l'avenir se réjouirait de l'œuvre accomplie dans cette région qu'il aimait.

Parlant de Shawinigan, Benjamin Sulte raconte ce qui suit : (5)

« L'un de nous, un Trifluvien de la bonne roche, Joseph-Edouard Turcotte, s'était donné la tâche, vers 1858, de réhabiliter ce site pittoresque dont nos ancêtres faisaient grand cas. Homme politique influent, il comptait sur des ressources que n'a pas le vulgaire. Croyant réussir promptement à relier le haut Saint-Maurice au Saint-Laurent par un chemin de fer, il consacra d'abord quatorze mille piastres à l'érection d'un hôtel près la chute de Shawinigan, sur le parcours de ce chemin. C'était prématuré. Nous avons tous assisté à la ruine de ses espérances ; chaque jour nous démontre la justesse des vues d'ensemble de ce grand citoyen. Pour ne parler que du côté agréable, dès que la voie ferrée des Piles sera construite, Shawinigan deviendra le rendez-vous des gens qui cherchent le plaisir, une température à souhaits et l'agrément de la vie des Bois ».

Un peu plus loin, notre auteur raconte une excursion qu'il fit en ce pays, accompagné de sir Narcisse et de lady Belleau. Après avoir décrit les difficultés de la route et l'ascension de la montagne, M. Sulte poursuit ainsi son récit :

« — Un château ! la demeure de la belle au bois dormant ?

« Et du même coup un autre cri :

» — Dieu ! que c'est terrible ! une rivière qui perd pied !

« Nous étions brusquement en face du Shawinigan et de l'hôtel Turcotte.

« Un hôtel à six grands étages, plus vaste que tous ceux de nos villes, plus spacieux peut-être que n'importe quelle construction de ce genre élevée à Saratoga, San-Francisco ou New-York. Une

(5) *Trois-Rivières d'Autrefois* — 3^e série — *Mélanges Historiques*, vol. 20, p. 54.

folie monumentale, une trouvaille incompréhensible au fin fond des bois.

« Des salles de cent pieds de long ; des escaliers immenses ; une double galerie, à des hauteurs vertigineuses, qui nous ouvre la vue des environs et qui place la cascade, de cent cinquante pieds au moins, sous nos pieds.

« Les plus beaux bois du Saint-Maurice sont entrés dans ce géant des caravansérails. On n'y voit que du bois. Certains panneaux de la salle de bal sont uniques. Et pour tout meuble, des restants d'établis, des manches de ciseau brisés, des ripes, enfin le spectacle du travail interrompu avec l'espoir d'être repris. Les arbres de la forêt poussent leurs branches par les fenêtres du second étage, mais il reste quatre étages où ils ne peuvent atteindre. Nous avons mangé des merises cueillies de cette façon dans la salle à dîner

« Les ouvriers qui ont mis la main à cette construction y travaillaient avec l'ardeur des artistes. C'était un édifice populaire à l'égal de son propriétaire. On va même jusqu'à dire qu'un menuisier irlandais ou autre, en était tellement entiché qu'il voulut donner à son fils naissant le surnom de Shawinigan Hôtel. Le curé refusa de l'inscrire.

« Quand on a parcouru les environs immédiats de l'hôtel, le plan de M. Turcotte se montre avec sa praticabilité. Le site est des plus pittoresques ; il y a installé un hôtel. Le terrain se prête aux mille combinaisons de l'art du jardinier, il y avait fait tracer des sentiers en tous sens, placer des ponts, des lieux de repos, des gazons, etc. Quant aux ombrages, aux hermitages et aux bocages, l'étoffe était abondante, on y tailla à volonté. Déjà la renommée attirait sur ce curieux domaine l'attention de la foule, — mais la guerre américaine survenant de concert avec des revirements dans notre politique, la baguette magique qui avait fait surgir ces beautés se changea en roseau ; à l'agitation succéda l'immobilité ; la forêt reprit le terrain qu'on lui avait arraché ; un souffle de mort passa sur cette terre, et la solitude n'en est plus troublée que par les mugissements de la cataracte et le cri de surprise de quelques touristes. Plus tard, on en tirera des légendes qui ne sont pas encore nées. (6)

(6) LE NOUVEAU-MONDE, 15 août 1878, rapporte une dépêche des Trois-Rivières qui annonce que le magnifique hôtel situé près des chutes de Shawinigan, et qui avait été construit par feu l'hon. J.-E. Turcotte a été entièrement détruit par un incendie allumé par la foudre, dimanche soir précédent. Ce château appartenait alors en partie au juge Drummond, de Montréal, et à A. Turcotte des Trois-Rivières.

C'est M. Turcotte qui invita, en 1859, le gouverneur général sir Edmund Head à venir visiter la région et, en particulier, la chute des Piles. Celui-ci accepta avec empressement cette aimable invitation, d'autant plus qu'il attendait vers la fin de l'été son fils unique, l'honorable John Head, âgé de dix-neuf ans, étudiant dans une université d'Allemagne et qui devait venir passer ses vacances au Canada. Cette visite de sir Edmund et de son fils ayant été décrite en détail par M. Auguste Desilets dans sa brochure, (7) *La Grand'Mère*, nous ne nous y attarderons pas. Contentons-nous de dire qu'elle eut une issue malheureuse. Le fils du gouverneur se noya à la Grand'Mère en voulant prendre un bain.

Veut-on maintenant l'opinion d'un de nos grands écrivains qui a bien connu M. Turcotte ? Voici ce qu'écrivait à M. Gustave Turcotte, M. A.-D. DeCelles.

« Pointe-à-Pic, 5 juillet 1917

« Mon cher M. Turcotte,

« Votre lettre est venue me trouver à la Pointe-à-Pic. Si j'étais à Ottawa, il me serait possible de vous donner sur votre illustre grand-père plus de renseignements que je ne pourrai vous en fournir ici. Il reste cependant dans ma mémoire un souvenir bien typique qui remonte à plus de cinquante ans. J'étais alors écolier au séminaire de Québec, à l'époque de l'envahissement des Etats pontificaux par Garibaldi. Il y eut alors à l'Université Laval une grande assemblée pour protester contre cet acte inqualifiable. Cartier, Chapais, tous les deux ministres, Cauchon et quelques autres encore plus ou moins liés au monde officiel, furent les orateurs du jour. Presque tous parlèrent avec une grande réserve, ménageant l'Angleterre et la France qui avaient laissé faire, en s'appuyant sur la politique de non-intervention alors à la mode.

« Enfin M. Turcotte entre en scène après tous ces orateurs plus ou moins gênés. Lui, retenu par aucune convention, fonce sur l'ennemi, arrache les masques, tonne contre la couardise des grandes puissances neutres, exalte les vertus du grand pontife Pie IX et enfin parle en fils dévoué de l'Eglise. Inutile de vous dire

qu'il enleva le morceau. L'auditoire en délire l'applaudit à outrance. Je ne me rappelle pas avoir vu plus grand succès oratoire. Je crois que je viens de vous indiquer la plus belle page de l'histoire de M. Turcotte. A mon retour à Ottawa, je pourrai vous donner la date de ce grand triomphe de votre grand-père. Le connaissiez-vous ? Je crois que je suis un des rares survivants de cette séance mémorable.

Cordialement à vous,

A.-D. DECELLES »

Le juge L.-T. Drummond admirait beaucoup M. Turcotte, dit le R. P. Lewis Drummond, S.J., fils du Juge — et il raconte la bonne plaisanterie qui suit :

« *The former (juge L.-T. Drummond) used to speak admiringly of him (J.-E. Turcotte) and of their college friendship at Nicolet, also of their political experience. In those days the newspapers used to print alphabetically the names of all members of parliament who voted. The list on one side, read out loud in the House after each vote, generally ended with « Tassé, Tett, Turcotte ». Once Turcotte, who was a great wag, rose in his place and protested :*

« *Monsieur l'Orateur, c'est pas vrai !* »

Dans « *Le Canada en Europe* », Benjamin Sulte fait la remarque suivante :

« *Nos paysans n'accusent ni la Pompadour, ni ne regrettent Madame de Maintenon, attendu qu'ils ne les connaissent ni d'Eve ni d'Adam. Ils sont en cela aussi savants que ce journaliste parisien, qui se trouva incapable de comprendre la réponse à lui faite par l'honorable J.-E. Turcotte.*

— *De quel département êtes-vous, M. Turcotte ?*

— *Je suis d'une province que madame de Pompadour a biffée de la carte de France »...*

Le boulevard Turcotte fut ainsi nommé en l'honneur de ce patriote aux larges visions. Il fut construit en vertu d'une résolution du conseil de ville à une réunion tenue le 7 janvier 1861.

« A l'assemblée du conseil tenue le 7 janvier 1861, » lisons-nous dans le livre des délibérations, « à laquelle étaient présents : le Maire, J.-E. Turcotte, les conseillers D.-G. Labarre ; S. Dumoulin ; M. R. Adair ; L.-E. Gervais ; J.-N. Bureau & H.-G. Ferron, la résolution suivante fut adoptée « Qu'il soit résolu que le président du Comité des chemins soit autorisé à accepter la cession par J.-E. Turcotte, écuyer, la dite rue du Boulevard au-dessus des hangards. Le dit J.-E. Turcotte pourant réserver au dit acte le trottoir du côté sud de la dite rue à l'usage des élèves du collège des Trois-Rivières pour leur servir de glissoire pendant leurs récréations ordinaires et pour les jours de congé durant la saison d'hiver avec permission aux dits écoliers de passer transversalement la rue du Platon vis-à-vis le dit trottoir seulement. Le dit Turcotte aura aussi la permission de fermer temporairement la dite rue ou partie d'icelle lorsqu'il deviendra nécessaire de réparer le toit des dits hangards sur lesquels passe la dite rue ».

Le 27 mai 1910 la ville acheta d'Alexander Baptist, et trois jours plus tard, de madame John Baptist et de ses enfants, une lisière de dix-huit pieds de large pour améliorer et ouvrir le boulevard Turcotte. (8)

A propos de ce boulevard, l'honorable P.-J.-O. Chauveau (9) racontait la bonne blague que voici :

« Dans le langage populaire PIRE veut souvent dire MIEUX ou PLUS FORT.

« Une curieuse anecdote à ce sujet. L'honorable M. J.-E. Turcotte, ancien président de l'Assemblée Législative, avait fait don d'un terrain à la ville des Trois-Rivières pour une place publique qui fut appelée le BOULEVARD TURCOTTE. Un électeur de son comté entendant parler de cela dit : « Cré Jos. Turcotte ! Il est bien pour avoir toutes les places ! Ils l'ont bien fait BOULEVARD ! c'est-il PIRE qu'HONORABLE » ?

(8) Ces renseignements nous ont été gracieusement fournis par le greffier de la ville, M. Arthur Bêliveau, à la demande de M. Charles Bourgeois, avocat, C. R., et député aux Communes.

(9) Souvenirs et légendes.

M. Turcotte avait épousé à Québec, le 15 novembre 1842, Marie-Flore, fille de François Buteau et de Catherine Migneron.

Il fut le père de l'honorable Henri-René-Arthur Turcotte, représentant des Trois-Rivières de 1876 à 1881 ; président de l'Assemblée législative de 1878 à 1882, puis procureur-général dans le ministère Mercier, en 1888, et enfin, protonotaire à Montréal, de 1890 à 1905. Ses autres fils sont le docteur Gustave Turcotte, député de Nicolet aux Communes, de 1907 à 1911 ; Lucien Turcotte, qui fut rédacteur du *Canadien* à Québec et professeur à l'Université Laval ; Buteau Turcotte, homme de lettres, ancien chef des traducteurs de l'Assemblée législative.

M. Gustave Turcotte, greffier adjoint du Conseil législatif de la province de Québec, et auteur du « Conseil Législatif de Québec, 1774-1933 », est le petit-fils de l'honorable J.-Édouard Turcotte. Trois autres de ses petits-fils sont : l'honorable M. Errol McDougall, juge à la Cour Supérieure à Montréal ; Lucien Pacaud, ancien député aux Communes ; Henri Vallières de Saint-Réal, d'Ottawa. Une fille de M. Turcotte, madame Vallières de Saint-Réal, vit encore et elle demeure à Montréal. (10)

Nous avons accumulé les anecdotes au cours de cette biographie et nous ne croyons pas devoir en retrancher une seule. Elles sont toutes typiques et dégagent bien la figure de M. Turcotte de l'ombre qui la voudrait obstruer.

« *Je ne m'agenouille que devant mon Dieu et ma Reine.* » Cette noble réponse n'est-elle pas d'une haute inspiration chrétienne ? La reine ne représentait-elle pas alors l'autorité établie ? Ne met-elle pas aussi la fierté nationale en belle lumière ?

« *Faites taire cet homme ou les galeries vont crouler* ». Quel cri du cœur ! Peut-on, en moins de mots, montrer à quelle hauteur pouvait atteindre cet orateur ?

Et ses mots d'esprit, ses reparties souvent cinglantes, ne peignent-ils pas avec autant de fidélité que le saurait faire le pinceau d'un maître, le tribun populaire toujours vainqueur, toujours applaudi ?

(10) M. Gustave Turcotte nous a aussi beaucoup aidé dans ce travail. Grand merci à tous.

M. Turcotte fut, sans contredit, l'un des hommes les plus illustres de la Mauricie. Son bon sens, son activité débordante, son énergie, n'ont pas été surpassés que je sache. Entreprises de toutes sortes : Forges Radnor, chemins de fer, colonisation, hôtel de Shawinigan, tout cela est l'œuvre d'un géant. La mémoire de cet homme de bien, de ce patriote éclairé, ne mérite-t-elle pas de passer à la postérité. Tous ses compatriotes — et les Trifluviens les premiers — répondront affirmativement. Et nous ajouterons : ainsi soit-il.

Louis-Charles Boucher de Niverville

(1825 - 1869)

Louis-Charles Boucher de Niverville descendait de Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville, l'un des plus illustres enfants de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières et seigneur de Boucherville. Né le 10 décembre 1673, il entra dans les troupes de la marine, servit sous M. de Frontenac et prit part aux campagnes contre les Iroquois et les Anglais. En 1727, cet officier distingué fit la campagne du Wisconsin contre les Outagamis. Monsieur de Niverville continua de servir jusqu'à un âge très avancé et mourut en 1752, âgé de soixante et dix-neuf ans.

Louis-Charles Boucher de Niverville était le petit-fils du chevalier Joseph-Claude Boucher de Niverville et de Josephite Châtelain.

Fils de Joseph Boucher de Niverville, seigneur, capitaine dans le département des Sauvages, vétéran de 1812-15, seigneur du fief de Niverville, décédé aux Trois-Rivières le 16 mars 1863, âgé de quatre-vingt-huit ans, et de Josephite Laviolette, Louis-Charles naquit aux Trois-Rivières le 12 août 1825. Il eut pour parrain Louis-Charles Cressé, avocat, et pour marraine, Julie-Angélique Badeaux. Il fit son cours classique au séminaire de Nicolet, cette pépinière d'hommes marquants de la région trifluvienne, et son droit, sous maîtres Antoine Polette et Louis-Eusèbe Desilets, avocats de la ville des Trois-Rivières, et fut admis au barreau le 2 mai 1849.

Monsieur de Niverville était un avocat de grand talent. Il fut nommé conseil de la Reine en 1867, et fut deux fois élu bâtonnier du barreau des Trois-Rivières.

Il fut aussi maire des Trois-Rivières du 13 juillet 1863 au 7 juillet 1865. Son portrait figure dans la galerie des maires de cette ville.

Député de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du Canada, du 16 janvier 1865 au 1er juillet 1867, il représenta la même circonscription électorale à la Chambre d'Assemblée de Québec, du 31 août 1867 au 30 septembre 1868, et aux Communes du Canada, du 2 septembre 1867 au 30 septembre 1868. Il abandonna son double mandat à cette dernière date quand il accepta le poste de shérif aux Trois-Rivières.

Dans ses « Portraits et Dossiers parlementaires », Monsieur Achintre écrit :

« N'apparut à la première session que juste le temps nécessaire pour souhaiter la bienvenue à ses collègues et leur faire ses adieux. Il prit congé en souriant, et se retira dans cette retraite convoitée qu'on appelle une place de shérif. L'année suivante, M. de Niverville étant mort, M. Dumoulin, son successeur à la Chambre, se crut obligé de lui succéder aussi dans les fonctions de shérif. Et c'est ainsi que M. (Charles-Borromé) Genest vint occuper le siège qu'avaient tour à tour abandonné MM. de Niverville et Dumoulin ».

Louis-Charles Boucher de Niverville mourut au manoir seigneurial le 28 juillet 1869, sans postérité.

Il avait épousé, en 1851, une demoiselle Lafond qui lui survécut. Après la mort de son mari, elle alla demeurer à Montréal, chez les Sœurs de la Providence, et mourut en cette ville.

XVIII

L'Hon. Louis-Joseph
Papineau

Il est une vérité depuis longtemps admise en histoire, mais qui ne souffre pas d'être répétée. C'est celle-ci. Pour bien juger un homme, un homme politique surtout, il faut le recul du temps. Et cela est peut-être encore plus vrai au Canada qu'ailleurs, car les passions et les préjugés politiques sont, pour ainsi dire, héréditaires chez nos compatriotes. Et cela se conçoit aisément lorsqu'on songe aux luttes quotidiennes qu'eurent à subir nos pères sous la constitution de 1791. Ce régime parlementaire était un progrès marqué sur l'ancien mode de gouvernement. Il était cependant perfectible, et c'est ce à quoi nos législateurs s'employèrent durant la période qui s'étend de 1791 à 1837. Ils s'acheminaient lentement mais sûrement vers le gouvernement responsable et, si des écarts de langage et de conduite parlementaire n'y eussent mis obstacle, nous l'aurions obtenu pratiquement dès 1831, sans effusion de sang. Mais on voulut aller trop vite en besogne et l'on cassa les vitres. C'était malhabile, et ces procédés retardèrent de dix-sept ans l'obtention des privilèges, ou plutôt des droits réclamés, qui nous furent concédés finalement dans toute leur ampleur en 1848.

Papineau a été l'homme public le plus discuté, peut-être, de tout le Canada. D'un côté on l'a porté aux nues, d'un autre, on l'a rabaissé outre mesure. La passion politique était, jusqu'à ces derniers temps, entrée trop avant dans l'histoire du Bas-Canada pour qu'on put juger l'homme froidement, sans parti pris. Nous nous sommes efforcé au cours de cet article de le montrer sous son vrai jour. Avons-nous réussi ? A d'autres de répondre.

M. Alfred D. DeCelles est, sans contredit, l'historien qui a jusqu'à ce jour le mieux connu, le mieux compris Papineau. Son admirable ouvrage, publié à Montréal en 1905, (Librairie Beauchemin), mérite d'être lu attentivement par ceux qu'intéresse l'histoire de cette époque tourmentée. Il est aussi impartial qu'on puisse le souhaiter.

Fils de Joseph Papineau, notaire et député à l'Assemblée législative, et de Marie-Rosalie Cherrier, Louis-Joseph naquit à Montréal le 7 octobre 1786. Il commença ses classes à Montréal et il les continua au séminaire de Québec, où il fut le condisciple de Mgr Turgeon, évêque de Québec, du docteur Joseph Painchaud et de Philippe Aubert de Gaspé, l'aimable auteur des « Anciens Canadiens » et des « Mémoires ». Ce dernier nous dit que *« Papineau jouait rarement avec les enfants de son âge ; il lisait pendant une partie des récréations, faisait une partie de dames, d'échecs, ou s'entretenait de littérature, soit avec ses maîtres, soit avec les écoliers des classes supérieures à la sienne. L'opinion générale était qu'il aurait été constamment à la tête de ses classes, s'il n'eut préféré la lecture à l'étude de la langue latine. »*

« Comme il lui était permis, continue M. de Gaspé, par faveur spéciale, de lire, même pendant l'étude, sans l'agrément des maîtres de salles, il se dépêchait de brocher ses devoirs pour se livrer ensuite à son goût favori. Il était redevable de cette indulgence, je crois, en reconnaissance de services importants que son père avait rendus au séminaire de Québec, ou peut-être aussi parce que les supérieurs croyaient avec raison que cette faveur ne l'empêchait pas de faire de brillantes études.

« Les maîtres menaient de temps à autre les pensionnaires du petit séminaire aux séances de la chambre d'assemblée pendant les séances du parlement provincial ; et comme les enfants aiment à singer tout ce qu'ils voient, il fut décidé que nous aurions aussi notre chambre d'Assemblée. On commença par les élections. Que d'intrigues ! que de corruption même pour faire élire un candidat de notre choix !

« Le parti conservateur, tremblant pour l'élection de son candidat, proposa de faire voter les ecclésiastiques du grand séminaire. Celui de l'opposition, dont Papineau était le chef, combattait de toutes ses forces l'introduction de cette clause dans notre charte,

Il s'en suivit de longs débats, de bien chaudes discussions, mais les tories triomphèrent.

« Le grand jour de l'élection arrivé, les deux candidats firent les discours d'usage, et promirent, comme on le fait de nos jours, plus de beurre que de pain aux sots (et j'étais probablement du nombre) qui ajoutaient foi à leurs discours. L'âge d'or allait renaître pour les écoliers ! plus de pensums, plus de férule, mais des confitures à tous nos repas. Rien de plus aisé à obtenir ; il ne s'agissait que de présenter au supérieur, une requête appuyée par un corps aussi auguste que notre parlement.

« Papineau, âgé alors de treize à quatorze ans, monta sur le HUSTINGS et, dans un discours qui dura près d'une demi-heure, foudroya notre malheureux candidat. Je l'ai souvent entendu depuis tonner dans notre parlement provincial contre les abus, la corruption, l'oligarchie, mais je puis certifier qu'il n'a jamais été plus éloquent qu'il le fut ce jour-là. Les prêtres du séminaire s'écriaient : c'est son père ! c'est tout son père ! Quel champion pour soutenir les droits des Canadiens, lorsqu'il aura étudié les lois qui nous régissent ! Et les messires Demers, Lionnais, Bédard et Robert, qui rendaient ce témoignage, étaient des juges compétents, » conclut M. de Gaspé.

Juges compétents ! peut-être, mais éducateurs malhabiles, en tout cas. L'admiration irraisonnée et l'encens à bon marché prodigués à cet enfant, développèrent chez lui une trop grande confiance en soi-même et une croyance injustifiée en ses forces. Dès le collège, où maîtres et élèves le regardaient avec fierté, le tenaient pour ainsi dire sur un piédestal et se pâmaient d'admiration à ses moindres paroles, à ses moindres gestes, dès ses années de collège, dis-je, il se crut d'une essence supérieure, et son orgueil natif s'en accrut d'autant. C'était là, on en conviendra, une éducation fautive, désastreuse pour l'enfant, et qui devait être plus tard, son plus grand ennemi : on faussait inconsciemment son jugement.

Quoique d'une intelligence supérieure, ce manque de jugement, de pondération et d'empire sur soi-même, firent commettre à Papineau de lourdes fautes en politique. D'une suffisance impérieuse, il se croyait en droit de faire la leçon à tout le monde, de guider tout un peuple sans le secours de qui que ce

fût. Il ne consultait, en effet, ses amis, ses lieutenants, que lorsqu'il ne pouvait faire autrement, et si les avis reçus ne concordait pas avec ses désirs, il ne se faisait pas faute de les écarter et de passer outre.

Papineau avait de belles qualités : une grande puissance de travail, une parole facile et abondante, une mémoire bien servie par de nombreuses lectures, une connaissance assez approfondie de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre et des États-Unis, mais il manquait de connaissances générales et, par conséquent, d'envergure dans les idées.

Aucun autre homme politique canadien n'a joui d'autant de popularité que Papineau. Il était l'idole du peuple. Son nom est passé en proverbe. Un fluide magnétique semblait se dégager de sa personne ; il attirait les foules et les faisait tressaillir. Sorti du peuple, il connaissait sa sensibilité, il en avait les instincts et la vision d'un idéaliste.

« *Le peuple aime les gestes expressifs qui s'aperçoivent de loin et par-dessus les têtes. Il aime les voix chaudes et vibrantes... Parlez-lui de patrie, de justice et de liberté, si vous voulez qu'il vous entende, qu'il vole dans vos bras et que son cœur soit à vous* », a dit l'auteur des « *Etudes sur les orateurs parlementaires* ». Papineau connaissait le procédé et il en usait largement, quoique tout probablement d'une manière plus ou moins consciente. Il s'emportait en parlant ; il se grisait lui-même de ses propres paroles comme il enthousiasmait ses auditeurs. Le peuple canadien est grand admirateur de l'éloquence. Un beau parleur peut le manier à sa guise. C'est ce qui explique, en grande partie, l'ascendant de Papineau sur les masses. Au physique, c'était un bel homme ; de haute stature, des épaules larges, couronnées par une tête puissante aux traits fins et réguliers. C'était un homme qui attirait l'attention.

« *De tous les hommes qui brillaient alors dans l'enceinte parlementaire ou sur les hustings, dit Benjamin Sulte (1), le plus nouveau, le plus admiré, le plus étonnant était le jeune Louis-Joseph Papineau... Il arrivait en Chambre précédé d'une réputation d'orateur et d'homme d'étude. On raconte que son premier discours*

(1) *Hist. des Can. fran., VIII, 72.*

fut pour combattre une motion soutenue par son père et qu'il enleva le sentiment des députés. Son père, qui était en même temps son meilleur ami, ne tarda pas à se retirer devant lui, sachant bien que la cause nationale avait trouvé un défenseur digne de devenir son champion en titre. Ses manières affables, son geste engageant, sa conversation polie et admirablement soutenue, presque toujours enjouée, en faisait l'idole de son entourage. Habile comédien, à la façon de tous les orateurs de talent, il s'animait devant le peuple et faisait passer sur son visage, dans sa voix, dans ses moindres mouvements les émotions qu'il voulait faire ressentir à ses auditeurs. Tout vibrail en lui et à sa vue l'enthousiasme gagnait les têtes. Tel était l'homme qui, au moment où les anciens orateurs atteignaient l'âge de la vieillesse, apparaissait pour leur succéder, en compagnie de cinq ou six autres jouteurs des plus raillants. »

Mais toute médaille a son revers. Si Papineau avait de belles qualités, il avait aussi des défauts sérieux. Une ambition démesurée, un amour excessif de l'autorité non partagée, c'est-à-dire un instinct dominateur, et un esprit irritable qui lui faisaient repousser les conseils, même ceux de ses plus dévoués partisans. Si ses qualités grandirent avec le temps, ses défauts ne s'améliorèrent pas, au contraire, ils ne firent qu'augmenter davantage de jour en jour, et il vint un temps où ceux-ci l'emportèrent sur celles-là, et l'on eut 1837.

On peut en quelques mots définir Papineau un homme de génie, un grand orateur et un meneur d'hommes ; mais un génie égoïste qui ne savait pas mesurer la parole à l'action, ni au temps où il vivait. Il s'emportait trop en parlant et il ne semble pas avoir eu conscience du mal qu'il faisait par ses discours. Il s'enivrait littéralement de ses propres paroles et ne pouvait juger de leur portée. Il ne prévoyait pas la catastrophe à laquelle il menait inévitablement ses compatriotes suspendus à ses lèvres ; nous le répétons, il manquait de jugement et de pondération.

Nous avons vu que dès son entrée à l'Assemblée législative, Papineau y avait pris une des premières places malgré sa jeunesse. L'honorable Jean-Antoine Panet ayant été promu au Conseil législatif, la présidence de l'Assemblée, qu'il avait si honorablement remplie, devint vacante et Louis-Joseph Papineau fut élu pour le remplacer (21 janvier 1815). Il conserva ce poste de

confiance jusqu'à la suspension de la constitution, le 27 mars 1838, si l'on en excepte toutefois les deux années de présidence de Vallières de Saint-Réal (10 janvier 1823 au 8 janvier 1825) pendant la mission de Papineau, envoyé en Angleterre pour combattre le projet d'union des deux Canada.

Durant les trente années qu'il passa à l'Assemblée, Papineau avait représenté les collèges électoraux suivants : comté de Kent du 18 juin 1808 au 22 mars 1814 ; Montréal-ouest, du 14 mai suivant au 27 mars 1838 ; Surrey, du 25 août 1827 au 3 décembre 1828 ; et le comté de Montréal, du 22 novembre 1834 au 3 novembre 1835.

Papineau fut appelé à faire partie du Conseil exécutif le 28 décembre 1820. Trois Canadiens seulement faisaient partie de l'Exécutif composé de dix-sept membres, lorsque Papineau y entra : MM. François Baby, Antoine-Louis Juchereau Duchesnay et Olivier Perrault (2). Voyant qu'il n'y pouvait jouer un rôle prépondérant, Papineau n'y demeura pas longtemps. Il assista à cinq séances du Conseil, puis il n'y mit plus les pieds. D'après le « *Guide Parlementaire historique* » de M. Joseph Desjardins, Papineau continua néanmoins d'en faire partie jusqu'au 25 janvier 1823. Lord Aylmer voulut l'y faire nommer de nouveau en 1831, mais le vicomte Goderich alors secrétaire d'État pour les colonies s'y objecta. (3)

Lord Aylmer montra en cette occasion une claire vision de la destinée politique et sociale des Canadiens et au point de vue anglais du danger qu'il y avait de les anglifier. « Je suis aussi partisan que peut l'être un Anglais, disait-il, des lois et des institutions britanniques. Il convient tout de même de se demander à quoi mènerait l'anglicisation des Canadiens. En ferait-on des Anglais ou des Américains ? Le Canadien est moral, religieux, obéissant aux autorités constituées, et il ne désire rien tant que de n'être pas dérangé dans ses habitudes et ses convictions. Mais,

(2) Les quatorze Anglais étaient : MM. James Monk, Adam Lymburner, John Richardson, Jonathan Sewell, James Irvine, James Kerr, Ross Cuthbert, Michael-Henry Perceval, John Mure, Wm-B. Coltman, William Smith, Jr, le lieutenant-colonel John Ready et M. John Hale, tous deux nommés en même temps que Papineau.

(3) Lettre d'Aylmer à Goderich, 26 août 1831. Arch. du Can. série Q. Vol. 198-1, p. 172.

si on l'anglicisait, je crois bien qu'il prendrait plutôt modèle sur ses voisins immédiats que sur ceux d'outre-mer (4).»

De 1808 à 1820, Papineau ne joua pas un rôle très actif à l'Assemblée législative. Tout en s'occupant de politique, il avait servi, en qualité de capitaine au cinquième bataillon de la milice d'élite incorporée, d'officier de l'état major (15 décembre 1813) et de capitaine surnuméraire au deuxième bataillon de la ville et banlieue de Montréal, en 1814. Il fut aussi rapporteur suppléant des conseils de guerre (deputy judge advocate), du 15 décembre 1813 au 20 avril 1819. Il fut promu major au troisième bataillon de Montréal, le 3 mai 1830.

A partir de 1820, Papineau devint plus remuant et plus audacieux à l'Assemblée. La question des finances prenait une ampleur nouvelle et devait à l'avenir y primer toutes les autres. Or, les économistes anglo-canadiens d'aujourd'hui sont d'opinion que les vues de Papineau sur ce sujet étaient justes et très étendues ; il devançait de beaucoup son temps. Il eut de plus l'avantage d'avoir pour le seconder dans cette tâche des hommes de mérite, tels que Cuvillier, Neilson et autres. On connaît

(4) *Voici le texte de cette lettre :*

« I feel it to be due to myself to intrude a few words (merely of explanation) on your lordship's notice regarding the application, which on a former occasion, I took the liberty of addressing to you for the appointment of Mr. Papineau to be a Member of the Executive Council. "It is quite impossible to go further than I do in condemning the publick Conduct, and language of that Gentleman in the House of Assembly ; and he must himself be well aware of this for I have expressed myself without reserve on the subject to some of his most intimate friends ; and although as an individual I live upon good (I may say cordial) terms with Mr. Papineau whose private Character I much esteem, I studiously avoid all conversation with him upon the Publick Affairs of the Province — my recommendation of him therefore, to be a Member of the Executive Council, could not have proceeded from any favorable disposition towards him as a Public Character. But I felt desirous, I confess, to show Mr. Papineau, and all those who participate in his Political Sentiments, that the Administration of the Province was free of all party connexions determined to work its way in a straight forward course, and to afford the most unequivocal proof that the machinery which impelled it was open to the inspection of whoever might be disposed to examine it. Policy like this appears to me to be one that will suit the Actual circumstances of this Government, which is altogether (and I entreat your Lordship to bear this in mind on all occasions) without influence of any description in the House of Assembly ; the only branch of the Legislature which is regarded with any degree of respect and confidence by the people at

la lutte qui s'en suivit entre Papineau et Dalhousie. La brèche alla s'élargissant jusqu'au rappel de ce dernier, en 1827. Sous Kempt, qui ne fut que deux ans à la tête des affaires, il y eut accalmie, mais peu après l'arrivée d'Aylmer, en 1830, la lutte reprit de plus belle.

Le vicomte Goderich avait remplacé, le 30 avril 1827, lord Bathurst qui avait dirigé le bureau des colonies pendant quinze ans, mais il n'avait fait qu'y passer. Remis en charge de ce ministère, le 22 novembre, lord Goderich se mit à la besogne et décida enfin d'accorder à l'Assemblée législative à peu près tous les privilèges que celle-ci réclamait. Garneau, qui était un grand admirateur de Papineau reconnaît pourtant que celui-ci eut le grand tort de ne pas accueillir les propositions fort acceptables de lord Goderich. Papineau était devenu intraitable ; il voulait tout ou rien. De ce moment, il n'a plus le beau rôle. Il continua de soulever la province contre le gouvernement, et l'on connaît le résultat de l'élection de 1832 et l'incident regrettable qui eut lieu à Montréal cette année. Papineau somma

large — nothing remains, therefore, for the Government but to create for itself the strength, derived from the possession of publick opinion — it is my constant aim, and study to obtain for it the advantage of this powerful lever, and I am rejoiced in having the opportunity which the contents of your Lordship's Despatches affords me, to observe, that the wise, the enlightened, and I must add, the noble views, taken by His Majesty's Government of the Affairs of this Province, afford every prospect of rendering the execution of my publick duty a delightful and easy task for the time to come.

I will only intrude one more observation on your Lordship whose time I am well aware must be most fully & anxiously occupied. I myself partake of all that partiality which so particularly distinguishes Englishmen in favor of their own Laws and Institutions, and should be most happy to see them universally established in all British Colonies; but in the case of this particular Colony it well becomes all those who are so eager to ANGLIFY the French Canadians, to consider what those French Canadians would become on ceasing to be what they are : Would the change make them Englishmen, or Americans? At present the French Canadian is moral, religious obedient, to the authorities placed over him ; and desirous of nothing but of not having his habits and prejudices invaded. Such is the Character of the French Canadian of the present day ; but if this to be re-modelled, I much fear that he would look, not across the Atlantick to a distant land, but over an imaginary line at the threshold of his own door, for the forms which his character and principles are then to assume.

(Signed) AYLMER

The Lord Viscount Goderich.

« Matthew, lord Aylmer » de venir à Montréal et de punir les coupables, c'est-à-dire les officiers des troupes qui avaient commandé le feu lors de l'émeute. Inutile de dire que le gouverneur ignora avec dédain cette sommation pour le moins irrespectueuse.

Deux ans plus tard, Papineau et quelques-uns de ses plus fidèles lieutenants imaginèrent les 92 résolutions. C'en était trop. Le leader canadien qui avait déjà vu plusieurs de ses suivants le quitter, vit avec indignation sept des principaux membres canadiens de l'Assemblée s'unir à l'opposition et voter pour le rejet de ces propositions. Pas un seul de ces sept braves ne put se faire réélire aux élections générales qui suivirent.

De 1834 à 1837, il n'y a qu'un pas ; Papineau le franchit bientôt, et ce fut alors la rébellion ouverte contre l'autorité. Papineau essaya, mais trop tard, de s'y opposer. Le peuple du district de Montréal enflammé par la parole ardente et non mesurée du chef, ne l'écouta plus. Cette échaffourée nous coûta cher et nous valut l'Union si détestée et qui semblait devoir écraser à jamais la nationalité canadienne.

Si Papineau n'est pas le seul coupable, il est du moins le principal facteur de la rébellion. On nous dit qu'il n'a pas voulu la révolte ouverte, armée, et l'on prétend que ses lettres prouvent cette assertion. Est-il possible qu'un homme comme Papineau ait pu se tromper à ce point ? Est-il possible qu'il ne se soit pas aperçu que sa fougue, sa véhémence, son emportement soulevaient les masses et les affolaient ? Mais alors, il faudrait croire qu'il était aveugle ! aveuglé par la passion, par la colère, par l'orgueil ! Encore une fois est-ce que Papineau se grisait, s'enivrait littéralement en parlant, au point de ne pouvoir se rendre compte de l'abîme qu'il creusait et où il conduisait, tête baissée, ses compatriotes. Nous le croyons. Et ce serait là un politique habile, un homme d'État !

Papineau sentait, dès 1831, le pouvoir lui glisser des mains ; les principaux membres de l'Assemblée commençaient à se fatiguer de sa tyrannie. Mais voyant la défection de ceux-ci, le chef n'en devint que plus entêté, plus irrité, plus intraitable. Et dès lors, il glissa rapidement sur le plan incliné qui menait à la révolte ouverte, c'est-à-dire à l'abîme. Il ne sut pas, ou ne put pas s'arrêter à temps.

A la grande assemblée de Saint-Charles, où on avait élevé une colonne surmontée du bonnet de la Liberté, et où le docteur Nelson déclara que le peuple devait s'organiser pour résister à la violence par la violence, Papineau parut et souleva un enthousiasme indescriptible. Il parla longuement aux applaudissements répétés de la multitude. Il conseilla aux gens de rester sur le terrain de l'agitation constitutionnelle. Mais à ce moment M. Nelson s'écria : « *Eh bien ! non, je diffère d'opinion avec M. Papineau ; je prétends que le temps est arrivé de fondre nos cuillers pour en faire des balles.* » (5)

L'auteur auquel nous empruntons ce détail, ne nous dit pas que Papineau ait rebuté le docteur Nelson pour ces paroles véhémentes, ces paroles séditeuses. D'autres discours tous plus violents les uns que les autres suivirent. Papineau fit-il quoique ce soit pour dissuader les orateurs de fomenter la rébellion ouverte ? Nul ne le dit. En tout cas, plusieurs prises d'armes eurent lieu et Papineau dut prendre le chemin des États-Unis pour mettre sa personne en sûreté.

Des États-Unis, Papineau passa en France où il demeura jusqu'en 1844, alors que La Fontaine obtint pour lui comme pour tous les autres rebelles, une amnistie pleine et entière. Il revint alors au Canada.

A peine était-il de retour — grâce aux bons procédés du nouveau chef des Canadiens — qu'il s'agitait de nouveau. Il se fit élire dans le comté de Saint-Maurice, le 24 janvier 1848 et il le représenta jusqu'au 6 novembre 1851. Aux élections suivantes, il se présentait dans le comté des Deux-Montagnes et il était élu, le 9 juillet suivant. Il se retira définitivement de la politique, le 23 juin 1854.

Quelle fut sa conduite en Chambre durant ces sept années ? Il se posa comme le chef du radicalisme et fit la lutte à La Fontaine. Il ne semble pas s'être aperçu du pas immense fait dans la politique canadienne durant son absence en Europe où la fréquentation de Lamennais, de Béranger et de Louis Blanc laissa son empreinte sur ses idées. (6) Il voyait tout en noir, et il fut

(5) L.-O. David. *Les Patriotes de 1837.*

(6) A.-D. De Celles — *Papineau*, p. 196.

la cause, inconsciente peut-être, de la division du parti canadien en chambre et de la fondation du nouveau parti soi-disant démocratique, ayant pour chef les deux Dorion, Rodolphe Laflamme, Dessaulles et autres. Il prit enfin sa retraite de la politique et se retira en son manoir de Montebello d'où il ne sortit plus guère jusqu'à sa mort survenue le 22 septembre 1871, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Louis-Joseph Papineau avait épousé, à Québec, le 29 avril 1818, Julie, fille de Pierre Bruneau et de Marie-Anne Robitaille. De cette union naquirent trois fils, Lactance, Gustave et Amédée, et deux filles, Ézilda et Azélie. Cette dernière épousa Napoléon Bourassa. De ses trois fils, Amédée seul lui survécut ; les deux autres moururent jeunes.

Terminons cette esquisse par ce paragraphe cueilli dans l'ouvrage de M. De Celles :

« Ce serait faire injure à sa mémoire que de conclure de l'attitude de Papineau dans les luttes qui ont occupé une partie de sa vie, qu'il fut un homme imbu de préjugés de race. Son hostilité n'a jamais été dirigée contre les Anglais comme peuple ; elle visait uniquement les ministres qui refusaient de nous accorder, dans toute leur intégrité, les droits de sujets britanniques que nous étions fondés à réclamer. Il serait impossible de relever dans l'ensemble de ses discours une seule parole malsonnante à l'adresse du peuple anglais. Ses idées l'auraient plutôt entraîné à un cosmopolitisme conforme aux aspirations de la démocratie. A ce point de vue, il est en avance sur ses contemporains de tous les pays, où les préventions religieuses et nationales, toujours actives, ne rappellent que trop souvent les hommes arriérés des siècles évanouis. Un jour que M. Gugy, Suisse d'origine, inféodé au parti anglais, disait, à la Chambre de Québec, qu'il préférerait voir aux affaires un ministère composé de citoyens nés dans le pays, Papineau lui répondit : « Pour moi, ce que je désire, c'est un gouvernement composé d'amis des lois, de la liberté, de la justice ; d'hommes qui protègent indistinctement tous les citoyens, qui leur accordent tous les mêmes privilèges. J'aime, j'estime ces hommes sans distinctions d'origine ; mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux... On nous dit : « Soyons frères » ! Oui, soyons-le, mais vous voulez tout avoir : le pouvoir, les places et l'or, c'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir. »

En conclusion, nous dirons que, malgré ses défauts, Louis-Joseph Papineau a été pendant un quart de siècle l'homme le plus en vedette au pays. Ce grand citoyen a tenu durant la première moitié de sa carrière politique un rôle éminent, et peu d'hommes en aucun pays ont joui d'une aussi grande popularité. S'il eut eu plus de modération, plus de diplomatie, il eut obtenu plus de succès en politique. Papineau est et demeurera néanmoins une des grandes figures politiques du Canada français ; son nom restera gravé dans la mémoire de ses compatriotes qui lui pardonneront ses imperfections en raison des services inappréciables qu'il a rendus à la cause canadienne, et pour le nouveau lustre qu'il a ajouté à la gloire des ancêtres.

La biographie qui précède était écrite depuis plusieurs années lorsque *Nova Francia*, revue d'histoire du Canada publiée à Paris, (1) nous apporta un jour deux lettres de M. E. de Pontois, ambassadeur de France aux États-Unis, adressées au comte de Molé, ministre des Affaires Étrangères, relatives à Papineau et à la rébellion de 1837-38. Il va sans dire que nous les avons lues avec autant de plaisir que d'étonnement. Comme on le verra par les extraits que nous en donnons ici, ce noble et distingué diplomate porte sur Papineau le même jugement que nous. M. de Pontois n'étant ni Anglais ni Canadien pouvait voir la situation telle qu'elle était en réalité et porter sur le chef de la rébellion un jugement tout à fait désintéressé. Nous sommes donc en bonne compagnie.

Direction politique 9 7bre
No. 14-31

Montréal le 9 août, 1837.

Monsieur le Comte

20 A la première nouvelle de l'adoption des résolutions dont je viens de parler, l'agitation s'est manifestée dans le Pays, de nombreux et fréquens rassemblemens, provoqués par les Organes de l'opposition, ont eu lieu dans les villes et dans les campagnes, et des proclamations d'un caractère violent et séditieux ont été adressées au Peuple. Je crois pouvoir dire, avec connaissance de cause, que ces troubles ne sont pas nés d'un mouvement national et spontané, et qu'ils ont été préparés à l'avance par les Chefs du parti Canadien de concert avec leurs amis du Parlement tels que

(1) Année 1928-29

MM. Roebuck, Leader, etc., dans le but de réaliser les prédictions de ces derniers sur les mauvais effets des résolutions. Ils ont été du reste et sont encore en ce moment, beaucoup moins sérieux que ne voulaient le faire croire les journaux des deux partis, les uns pour effrayer le Gouvt les autres pour lui montrer la nécessité des mesures de rigueur. Le vrai but que se proposent les agitateurs est d'agir sur l'esprit du Ministère Britannique et sur l'opinion publique, par ces bruyantes protestations, et d'arracher à la crainte ce qu'ils n'ont pu obtenir de la persuasion. C'est dans le même espoir qu'ils cherchent à établir quelques rapports entre leur Pays et les Etats-Unis, et qu'ils font, en ce moment, signer par leurs partisans une pétition au Congrès, tendant à obtenir une réduction de droits sur leurs grains. Ils ne se bornent pas à inspirer à l'Angleterre des inquiétudes sur la conservation de la Colonie, ils veulent encore lui en rendre la possession peu profitable et même onéreuse, en l'obligeant à accroître sa force militaire et ses autres moyens de défense, et en la privant en même temps d'une partie des profits que son commerce retire du Canada. Pour obtenir ce dernier résultat, ils ont pris la résolution de ne plus consommer de produits Anglais, ou importés par les batimens de cette nation, et de ne faire usage que d'objets manufacturés dans le Pays, ou introduits en contrebande. Il paraît que cette recommandation a déjà été suivie d'assez d'effet pour produire une diminution sensible dans la vente des importations anglaises. Quant aux moyens plus violents et plus décisifs c'est à dire le recours aux armes, il faut espérer que malgré les excitations de la Presse et des résolutions des meetings qui prêchent ouvertement la révolte les Canadiens seront assez sages assez prudents, assez éclairés sur leurs véritables intérêts pour s'en abstenir. Ils n'auraient en effet aucunes chances de succès, dans les circonstances actuelles, et cette imprudente tentative, non seulement causerait la ruine actuelle de leur Pays, mais aurait encore pour effet inévitable de reculer, indéfiniment peut être, l'époque du redressement de leurs griefs et de leur émancipation, deux choses que le temps et l'influence de l'opinion publique peuvent seuls amener. J'espère qu'ils renonceront aussi au projet moins dangereux mais aussi impolitique, de recourir à l'intervention des Etats-Unis, d'abord au moyen de la pétition dont j'ai parlé plus haut ensuite, peut être, en réclamant l'exécution des promesses faites au Canada par la Confédération Américaine, dans l'acte de déclaration de son Indépendance. C'est dans ce sens que je me suis franchement ex-

pliqué avec diverses personnes de ce parti, et surtout avec M. Papineau qui m'a fait l'honneur de venir me voir, et m'a longuement parlé de l'état des affaires. M. Papineau est, comme le sait Votre Excellence, le Chef du parti Canadien Français : Il est depuis vingt ans le Président (speaker) de la chambre d'assemblée, et les efforts tentés, à différentes reprises par l'Autorité Anglaise et notamment par Lord Dalhousie qui cassa même le parlement à ce sujet, pour l'écarter de cet emploi, ont tous été infructueux. Il jouit dans le Pays d'une immense popularité et il la mérite à certains égards, ses ennemis eux-mêmes ne contestent ni ses talents, ni son caractère honorable ; ils le représentent seulement comme manquant de l'énergie et de l'audace qu'il faudrait à un Chef de Parti. Par conviction ou politique, Lord Gosford m'en a fait le plus grand éloge. M. Papineau qui a aujourd'hui environ 50 ans a exercé dans sa jeunesse, la profession d'avocat qu'il a entièrement abandonnée, depuis qu'il est entré dans la vie publique. Il possède au lieu dit la petite Nation à vingt ou trente lieues de Montréal, une propriété ou, pour parler le langage du pays, une seigneurie d'une assez grande étendue, mais d'un revenu médiocre. Il touche, comme speaker 1000 livres sterling par an. M. Papineau, m'a paru beaucoup au-dessous de sa réputation et du rôle qu'il prétend jouer ; ses idées sur les questions générales sont communes, sa conversation déclamatoire, son admiration pour les Institutions démocratiques des Etats-Unis, dénuée de critique et de discernement ; ce qui peut-être doit peu surprendre de la part d'un homme qui n'a reçu que l'imparfaite éducation d'un Pays fort arriéré, qui a à peine vu l'Europe et qui passe sa vie au milieu de gens qui lui sont fort inférieurs et l'écoutent comme un oracle ; mais ce qui m'a étonné et en même temps peu rassuré sur l'avenir du Parti Canadien, qu'il dirige à son gré, c'est qu'il se fait les plus dangereuses illusions tant sur la portée de ses ressources et l'esprit de la population, que sur l'appui à attendre des Etats-Unis. Il faut être en effet, bien aveuglé par les préoccupations de l'esprit de parti, ou comme on le croit ici assez généralement, par les fumées de l'ambition, pour vouloir faire d'hommes pacifiques, religieux, et Français d'origine comme le sont les Canadiens, des Révolutionnaires et des Démocrates jaloux de s'incorporer dans la République des Etats-Unis et pour se persuader que cette République va se jeter dans les chances

périlleuses d'une guerre avec l'Angleterre, par enthousiasme chevaleresque et sympathie pour leur cause.

(Signé) E. de Pontois

o-o-o

Légation de France aux Etats-Unis

Direction Politique

No. 68-42.

New York, 30 Novembre, 1838.

Monsieur le Comte,

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse de Mr. Fox à la lettre Confidentielle que je lui avais adressée.

M. Papineau est venu me voir il y a quelques jours. J'ai acquis, par sa conversation, de nouvelles preuves de l'impossibilité du succès de l'Insurrection. « C'est, a-t-il fini par m'avouer lui-même, une Population, réduite au désespoir, qui se précipite aveuglément au devant du danger, sans concert, sans organisation, SANS SECOURS ETRANGER, et qui se dévoue à la mort. » J'ai cru devoir lui représenter alors, au nom de l'intérêt ce que le sort du Canada inspire à tout cœur français et avec la force que donne une profonde conviction, que si un pareil sentiment pouvait être excusable dans les Masses, il ne l'était pas dans leurs Chefs, dont le devoir était, au contraire d'user de tous les moyens en leur pouvoir pour arrêter une lutte trop inégale, et sauver, s'il en était tems encore, leur malheureux Pays dupe et victime des intrigants et des spéculateurs Américains, de la ruine et de la destruction dont il était menacé. C'était une prompte soumission, ai-je ajouté, qui pouvait seule donner au Gouvernement de la Reine la possibilité d'écouter les plaintes des Canadiens et de protéger leurs droits et leur Nationalité contre le Parti qui en demandait hautement l'anéantissement, et dont les circonstances actuelles ne favorisaient que trop l'animosité et les exigences. C'était elle qui pouvait aussi permettre aux voix amies et généreuses de tous les Pays de faire entendre des paroles de modération et de conciliation, qui aujourd'hui ne seraient pas écoutées. J'ai dit enfin à M. Papineau que ce beau et noble rôle de sauveur de ses compatriotes pouvait, s'il le voulait, lui appartenir, à lui qui, je le savais, avait déconseillé l'Insurrection, qui était dénoncé par les Meneurs actuels, et qui représentait seul, aux yeux de tous les gens éclairés de ce Pays, comme à ceux des Autorités Anglaises elles-mêmes, le côté honorable et vraiment patriotique de la cause canadienne ; qu'il ne lui fallait,

pour cela, que se séparer, dès à présent, et avec éclat, des intrigans qui s'étaient mis à la tête des derniers mouvemens et avaient exploité la crédulité des Canadiens, recommander à ses partisans la soumission et la patience, et, en même temps, réclamer avec énergie et persévérance auprès du Gouvt Britannique contre le Régime illégal, arbitraire et violent qui opprimait le Pays et lui préparait de nouveaux troubles et éveiller ainsi l'intérêt et les sympathies de l'opinion publique, tant en Amérique qu'en Europe et jusque dans le sein du Parlement Anglais. Malheureusement, Monsieur le Comte, un pareil rôle est au dessus de la portée de M. Papineau, homme honnête et consciencieux, mais d'un esprit médiocre et étroit, rempli de lieux communs à la place d'idées et opposant à la logique des faits et des réalités de vaines utopies et de puériles illusions, en un mot, précisément le contraire de ce que doit être un Chef de Parti. Au reste, il est juste de dire que, voulut-il adopter le Plan que je lui indiquais, et pour l'exécution duquel il pourrait compter sur l'appui de M. Fox, et probablement sur celui de Lord Durham, peut-être ne le pourrait-il pas : car son influence et sa Popularité, auxquelles les événemens de l'année dernière avaient déjà porté une rude atteinte, pourraient bien être tout à fait nulles aujourd'hui. Il vient de partir pour Washington, non dans l'espoir, dit-il, d'intéresser à sa cause le Gouvernement des Etats-Unis qu'il accuse de faiblesse et de pusillanimité, mais pour se mettre en rapport avec quelques membres influens du Congrès. Il songe aussi à passer en Europe c'est à dire en France où il espère réveiller d'anciens souvenirs et faire parler de puissans intérêts. J'ai cru devoir ne pas lui laisser d'illusions à cet égard, et lui ai dit, en le dissuadant de son projet, qu'il était sûr de rencontrer chez les personnes auxquelles seules il voulait s'adresser (c'est à dire aux Ministres du Roi) sympathie pour les habitans du Canada et désir de contribuer à adoucir leur sort MAIS RIEN AU DELA...

J'ai l'honneur &c., &c.

Monsieur le Comte
de Votre Excellence

le t. h. & obéissant serv.

E. de Pontois

(Lettre autographe signée) (7)

SON EXCELLENCE MONSIEUR LE COMTE MOLÉ, PRESIDENT DU
CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, &A. &A.

(7) Arch. des Affaires Etrangères, Corr. P. Etats-Unis, Vol. 94,
ff. 241-244.

XIX

Louis Léon Lesieur
Desaulniers

(1823-1896)

Le docteur Louis-Léon Lesieur Desaulniers descendait de Charles Lesieur, notaire royal, et de Françoise Lafond, nièce de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières et premier seigneur de Boucherville.

Fils de François Lesieur Desaulniers, ancien député du comté de Saint-Maurice avant et depuis l'Union, et de Charlotte Rivard-Dufresne, il était le petit-fils d'Augustin Rivard-Dufresne, représentant du comté de Saint-Maurice au premier parlement du Bas-Canada.

Louis-Léon naquit à Yamachiche le 20 février 1823, fit son cours au collège de Nicolet et ses études médicales à l'université Harvard, É.-U., où il obtint son degré de M. D. en 1846.

Le docteur Desaulniers entra dans la politique active en 1851, lorsqu'il se présenta dans Saint-Maurice contre l'honorable Joseph-Édouard Turcotte, mais fut défait. Élu le 20 juillet 1854, il siégea à l'Assemblée jusqu'au 16 mai 1863. Cette année-là son vote sur le bill de la milice lui attira, comme à bien d'autres, une défaite. Ses anciens électeurs l'envoyèrent, le 24 août 1867, les représenter aux Communes. Il démissionna le 29 septembre 1868. De nouveau réélu par le même comté, le 17 septembre 1878, contre Simon-J. Remington, il conserva son mandat jusqu'au 15 janvier 1887.

Le docteur ne se présenta pas aux élections de février 1887 et son frère François le remplaça aux Communes après avoir dé-

fait L.-A. Lord, le candidat libéral, par une majorité de 360 voix (988 contre 628). C'était une belle victoire.

La *Minerve* du 2 novembre 1896 dit que le docteur Desaulniers se présenta de nouveau en 1891 et qu'il fut défait par son frère François-Sévère. Le *Parliamentary Companion* de 1891 corrobore ce dire. La lutte fut chaude. L'élu obtint 824 voix tandis que le docteur en recevait 749, soit une majorité de 75 pour François. C'est là, évidemment, la « circonstance pénible et malheureuse » dont parle François dans la note citée ci-dessus. Qu'est-ce qui avait bien pu amener cette lutte entre les deux frères qui soutenaient le même chef politique ? Nous l'ignorons, mais il est bon de noter que François était le député sortant de charge, qu'il possédait la confiance de l'électorat et qu'il était le candidat officiel du parti, tandis que son adversaire se présentait comme candidat conservateur indépendant. Dans ces conditions, François avait, semble-t-il, des droits à la réélection. Le docteur croyait-il, qu'après quarante années de luttes dans ce comté, celui-ci lui appartenait de droit ? Il aurait tout simplement voulu, écarter son jeune frère pour reprendre sa place ! Quoiqu'il en soit, il ne réussit pas dans sa tentative et dut se retirer dans la vie privée.

Nous ne connaissons qu'un seul autre cas au Canada où une lutte politique ait eu lieu entre deux frères. C'est celle de M. Honoré Robillard contre le docteur Alexandre Robillard, dans le comté de Russell, en 1883, mais dans ce cas les adversaires appartenaient à des camps opposés. Honoré était conservateur et le docteur, libéral.

Le docteur Desaulniers servit aussi dans la milice et parvint au grade de lieutenant-colonel. Il fut aussi juge de paix et fut nommé inspecteur des prisons et asiles de la province de Québec en 1868. Le gouvernement Joly le destitua en 1878, mais l'année suivante, le gouvernement Chapleau le réinstalla.

En 1875, le gouvernement provincial le chargea d'aller faire une étude sur les asiles et prisons en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Angleterre. Le rapport qu'il fit à son retour est un des plus importants sur la matière.

Voici la note intéressante que publiait sur ce député, M,

François-S. Desaulniers, dans un Supplément à l'Histoire de Yamachiche de l'abbé N. Caron. (1)

« M. le Dr L.-Léon-L. Desaulniers a joui, de longues années durant, d'une énorme popularité dans le comté de Saint-Maurice qu'il a presque constamment représenté en parlement depuis 1854. Comme il vit encore, il est hors de propos de faire son éloge ici. Descendant d'une famille honorable, petit-fils et fils lui-même d'un député, il embrassa avec ardeur la carrière mouvementée de la politique, étant à peine reçu médecin. Il négligea la profession médicale pour se livrer à la politique, qui était plus conforme à ses goûts naturels. Il est, aujourd'hui (1892), le président des inspecteurs des asiles et des prisons de la province de Québec. Maintes fois, il fit triompher la cause conservatrice, notamment en 1878, quand MM. E. Lacerte et E. Gérin allèrent à Montréal pour le supplier de se porter candidat, afin de conserver Saint-Maurice à la cause de Sir John A. MacDonald. Une circonstance pénible et malheureuse le fit sortir de l'arène politique en 1891. Il vit, maintenant, tranquille et heureux, à Montréal, consacrant son temps aux devoirs de sa charge d'inspecteur. Le Dr Desaulniers est certainement l'homme qui a joui de la plus grande popularité dans le comté de Saint-Maurice.

« Un de ses fils, Alexandre, est mort l'an dernier, curé de West-Gardner, E.-U. Ses luttes contre MM. J.-E. Turcotte, Olivier Duval, Modeste Richer-Lafèche, Charles Gérin-Lajoie, Simon-J. Remington, sont surtout célèbres, et l'on en parlera longtemps. Tous ceux qui ont été élus au parlement, savent ce qu'il en coûte de fatigues et de labeurs pour échapper à l'impopularité. Le nom du Dr Desaulniers sera toujours respecté, et à bon droit ».

Le docteur Desaulniers décéda à Montréal le 31 octobre 1896, et fut inhumé le 3 novembre suivant à Yamachiche. Vers 1906, cependant, ses restes furent ramenés à Montréal, et il repose maintenant dans le cimetière de la Côte-des-Neiges. (2)

Le docteur Desaulniers avait épousé, en 1850, Flora-Joséphine Merrill, de Boston, dont il eut dix enfants : Dionis, né le

(1) Page 176.

(2) M. E.-Z. Massicotte. Note manuscrite.

21 août 1853, avocat et traducteur à la Chambre des Communes, à Ottawa ; le docteur Eugène, de Montréal ; Raymond, l'abbé Alexandre, décédé avant son père ; madame Georges Daveluy, madame Gustave Raymond, une autre fille morte Sœur de la Charité, deux autres morts jeunes.

Trois des frères du docteur Louis-Léon furent prêtres et professeurs de théologie, l'un au séminaire de Saint-Hyacinthe et les deux autres au séminaire de Nicolet.

Charles Gérin-Lajoie

(1824-1895)

Jean Jarin ou Gérin, fils de Joseph et de Marie Courtin, qui devait faire souche au Canada, était natif de la paroisse des Échelles, Grenoble, en Dauphiné. Sergent dans les troupes de Montcalm, « il avait tant belle humeur que ses camarades de régiment le surnommèrent la Joie », sobriquet qui est demeuré accolé au nom patronymique. (1)

Le 10 octobre 1760, Jean Gérin-Lajoie épousa, à Yamachiche, Marie-Madeleine Grenier, qui lui apportait en dot une concession dans le fief de Grandpré. Il mourut le 25 février 1799, père de treize enfants, dont le septième, nommé André, succéda au foyer et prospéra rapidement. Marié à Ursule Rivard la Glanderie, le 27 septembre 1790, il en eut onze enfants.

Petit-fils du précédent et fils d'André Gérin et de Victoire Caron, (2) Charles Gérin naquit à Yamachiche, le 28 décembre 1824, et fit ses études au collège de Nicolet. Il était propriétaire de moulins et manufacturier. Il épousa, à Yamachiche, le 19 septembre 1843, Élizabeth, fille de Charles Dupont et de Clotilde Geffrard. Charles était le cousin germain d'Antoine Gérin-Lajoie, l'auteur de « *Jean Rivard* », ainsi que de Mgr Denis Gérin et de l'honorable Elzéar Gérin, conseiller législatif, de 1882 à 1887, et l'oncle à la mode de Bretagne, de M. Léon Gérin, président général actuel de la Société Royale du Canada.

M. Charles Gérin-Lajoie représenta le comté de Saint-Maurice à l'Assemblée législative du Canada, du 20 juin 1863 au

(1) *Dictio nnaire général, du R. P. Le Jeune, O. M. I.*

(2) *Les vieilles Familles d'Yamachiche, I, 107.* Cette Victoire Caron était la fille de Charles Caron, député de Saint-Maurice de 1824 à 1830.

1er juillet 1867, et aux Communes, du 2 février 1874 au 17 août 1878, lorsqu'il se retira de la politique et accepta du ministère Mackenzie le poste de surintendant des travaux du Saint-Maurice, emploi qu'il occupa jusqu'à sa mort.

M. François-L. Desaulniers raconte (3) le trait suivant au sujet de M. Gérin et du docteur Desaulniers, qui étaient tous deux de très ardents politiciens.

« Une affaire fort peu importante engagea M. Charles Gérin-Lajoie à se présenter comme candidat, en 1863, contre le Dr Desaulniers qu'il défît, après une lutte acharnée et qui a suscité des haines devenues légendaires : une modeste élection de président de société d'agriculture. »

On sait que dans nos campagnes, le poste de président de la Société d'agriculture locale, comme ceux de maire de village, de canton et de comté, servent très souvent d'échelons à ceux qui ont des ambitions politiques. C'est ce qui explique, en bonne partie, la haine dont parle M. Desaulniers.

Cet auteur nous trace ensuite le portrait suivant de M. Gérin :

« M. Lajoie peut être considéré comme le père du parti libéral dans Saint-Maurice. Après avoir dépensé une partie du patrimoine paternel et ses propres économies, il accepta la position de surintendant des travaux du Saint-Maurice, en 1878, lors de la chute du Cabinet McKenzie. M. Lajoie a été très populaire dans son temps ; ses manières affables pour tous, adversaires comme amis, en faisaient l'ennemi le plus redoutable qu'ait jamais eu le Dr Desaulniers. Depuis 1878, M. Lajoie s'est strictement borné à remplir les devoirs de sa charge, il vit encore, aux Trois-Rivières, avec sa fille unique Andrée qui fait la joie de ses vieux jours. Il est estimé, même de ceux avec qui il fit jadis les combats politiques. C'est un honnête homme et un brave citoyen ».

M. Charles Gérin-Lajoie est mort le 8 novembre 1895.

(3) Supplément à l'Histoire d'Yamachiche, par l'abbé N. Caron, p. 177.

III

Henry Hague Judah

(1808-1883)

Né à Londres, Angleterre, en 1808, Henry-Hague Judah vint tout jeune au Canada et s'établit aux Trois-Rivières. Il était, croyons-nous, le neveu de madame Aaron Hart, née Dorrothea Judah. (1) Il y étudia le droit et fut admis au barreau le 29 mai 1829. Il pratiqua sa profession en cette ville jusqu'en 1840, lorsqu'il transporta son bureau à Montréal.

Le 3 novembre 1836, M. Judah sollicita la position de coroner du district des Trois-Rivières, mais il n'obtint pas ce poste enviable. Ce fut M. Valère Guillet qui fut l'heureux concurrent.

Le docteur René-Joseph Kimber, député du comté de Champlain à l'Assemblée législative du Canada-Uni, ayant été appelé à faire partie du Conseil législatif, M. Judah lui succéda à l'Assemblée le 22 septembre 1843 et y siégea jusqu'à la fin de ce parlement, le 23 septembre 1844. Il ne fut pas candidat aux élections suivantes.

Fait conseil de la Reine par lord Elgin, en 1854, il fut peu après choisi comme l'un des commissaires nommés en vertu de l'Acte seigneurial pour la confection des cadastres des seigneuries lors de l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

M. Judah mourut à Montréal le 10 février 1883, à l'âge de soixante et quinze ans.

Il avait épousé Marie-Harline, fille du docteur René-Joseph

(1) Voir *Revue Canadienne*, 1880, p. 427, Article de Benjamin Sulte.

Kimber, député de la ville des Trois-Rivières, et d'Apolline Berthelet. (2)

Henry Judah avait un frère, Thomas-Storrs Judah, qui fut admis au barreau des Trois-Rivières le 13 décembre 1824. Il mourut à Montréal où il demeurait depuis 1836. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

Le fils de ce dernier, Frederick-Thomas, né en 1828, aux Trois-Rivières, alla demeurer à Montréal avec sa famille, en 1836, y fit ses études et fut admis au barreau de cette ville le 30 octobre 1848. Il devint plus tard chef de l'étude Judah, Brancaud et Kavanagh. Il fut nommé conseil de la Reine en 1887. A la mort de son oncle Henry, Frederick le remplaça comme commissaire en chef de la tenure seigneuriale.

Frederick-Thomas avait épousé Sarah, fille de John Cains, descendant de sir John Stirling, de Glasgow, Écosse.

Le docteur Dionne racontant la visite à Vallières de Saint-Réal de sir John Beverley Robinson, juge en chef du Haut-Canada, dit qu'il tient cette anecdote de M. Henry Judah qui était l'ami intime du juge en chef du Bas-Canada. (3). Ils s'étaient en effet bien connus aux Trois-Rivières. De plus, la deuxième femme de Vallières, née Hart, était parente de M. Judah.

A sa mort, la *Gazette* de Montréal (4) lui consacrait un article dans lequel elle disait qu'il était intéressé dans plusieurs des principales institutions mercantiles et financières, entre autres dans la Banque d'Épargnes de la Cité et du district de Montréal, dont il avait été l'un des fondateurs et le président durant plusieurs années. Sa mort, ajoutait ce journal a causé beaucoup de regrets. Il laisse un nom qui sera toujours regardé comme celui d'un homme d'une grande valeur, intègre et possédant un cœur charitable et généreux.

(2) Voir mon article sur René-Joseph Kimber. *Pages trifluviennes, Série A, no 9b.*

(3) Voir mes "Juges en chef de la Province de Québec", p. 89.

(4) 12 février 1883.

VI

Louis Guillet

(1788-1863)

L'ancêtre de la famille Guillet au Canada fut Pierre Guillet dit Lajeunesse, né en 1627, en Saintonge, et marié en premières noccs, au Cap-de-la-Madeleine, en 1649, à Jeanne Saint-Pair, née en 1630, de feu Mathurin et de Madeleine Couteau.

En secondes noccs, Pierre Guillet, épousa, le 11 octobre 1670, Madeleine Delaunay, née en 1637, de Claude et de Marguerite Pleau, de Saint-Vincent. De son premier mariage, il eut onze enfants : quatre garçons et sept filles. (1)

Louis Guillet était de la cinquième génération au pays.

Fils de Jean-Baptiste Guillet, marchand, et de Marguerite Langlois, de Saint-François-Xavier de Batiscan, il vit le jour en cette paroisse, le 28 janvier 1788. Il étudia le notariat sous maître François-Xavier Larue, de la Pointe-aux-Trembles, et obtint une commission de notaire le 6 février 1809. Établi à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, il y pratiqua sa profession jusqu'en 1863.

Le 28 juin 1822, M. Guillet était recommandé pour être commissaire pour faire prêter le serment à certains pétitionnaires de terres. Il fut nommé commissaire pour l'ouverture d'un chemin dans la paroisse de Saint-Stanislas de Batiscan, le 22 mai 1830. Le 5 août suivant, il était nommé juge de paix. M. Guillet fut de nouveau nommé commissaire pour l'ouverture de chemins dans la seigneurie de Batiscan, le 20 mai 1831, et commissaire pour la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Anne, comté de Champlain, le 10 juin 1836. Le 21 décembre

(1) *Généalogie de la famille Guillet, par F.-S. Desaulniers, 1909, p. 36.*

1837, M. Guillet était autorisé à recevoir le serment d'allégeance des habitants de la seigneurie de Batiscan, et le 2 avril suivant, il devenait commissaire des petites causes dans la même seigneurie.

L'établissement de bureaux d'enregistrement faisait beaucoup de bruit dans la province. Les Canadiens, en général, y étaient opposés, considérant cette innovation comme un empiètement sur leurs lois civiles. Un comité spécial du Conseil législatif fut nommé en janvier 1836 pour étudier la question. Il adressa une série de questions relatives au projet à un grand nombre de personnes dont les connaissances et l'expérience étaient reconnues.

M. Louis Guillet avait reçu ce questionnaire. Le 29 janvier 1836, il écrivait à M. C. de Léry, secrétaire du comité :

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous m'avez adressée par ordre d'un comité de l'honorable conseil législatif, avec diverses questions sur la nature de la loi qui a rapport aux hypothèques. Et en réponse sans entrer dans les détails, je soumettrai à l'honorable comité, comme mon opinion, que les bureaux d'enregistrement ne sont point nécessaires et qu'ils seront plus gênants qu'utiles aux habitants des campagnes. Qu'il me paraît qu'il serait seulement utile que les actes devant notaires, créant des hypothèques fussent considérés actes publics et le notaire obligé d'en donner communication à qui le demandera. Que l'hypothèque spéciale devrait être préférée à la générale ou bien supprimer entièrement les hypothèques générales et enfin que le douaire coutumier soit abolie en autant qu'il est donné par la loi ; mais le laisser subsister lorsque les contrats jugeront à propos de le stipuler.

« Je suis avec respect etc.,

LOUIS GUILLET ».

Le 30 août 1842, M. Guillet demandait le poste d'agent de certains fiefs dans le district des Trois-Rivières, mais ne l'obtint pas.

M. Guillet représenta le comté de Champlain à l'Assemblée législative du Canada, du 12 novembre 1844 au 6 novembre 1851.

Il demeurait à Batiscan et était sous-agent pour percevoir les rentes dues au bureau des Biens des Jésuites. Il ne recevait pas de salaire mais une commission sur les recettes. Le 4 juin 1847, il demandait de son siège en Chambre, si cette fonction pouvait l'empêcher de siéger à l'Assemblée. La réponse fut négative. (2)

Le notaire Guillet avait épousé vers 1818, à Sainte-Genève, Louise Leclerc. Ils laissèrent un fils, et deux filles. Louis, notaire, marié en premières noces, le 25 octobre 1845, à Henriette Fugère, et, en secondes noces, le 28 novembre 1865, à Delphine Filteau. Il mourut le 1er juillet 1880. Ursule épousa à Batiscan, le 19 mai 1851, Dosithée Lacoursière et fut la mère du docteur Émile Lacoursière, de Saint-Tite. Le 21 février 1854, Aurélie devint l'épouse de M. Télesphore L'Heureux.

Louis Guillet, le député, était le grand-père de feu M. Louis-Philippe Guillet, avocat aux Trois-Rivières. (3)

(2) *Journaux de l'Assemblée législative — session de 1847.*

(3) *Généalogie de la famille Guillet, par F.-S. Desaulniers.*

Thomas Marchildon

Petit-fils de René Marchildon né en 1754, du mariage de Vincent Marchildon et de Jeanne Lamarque, de Saint-Féré, en Poitou (1), Thomas Marchildon était le fils de Louis et de Victoire Reaux dit Alexandre, et le neveu de Marguerite Marchildon, mère de l'honorable Joseph-Édouard Turcotte. (2)

Il représenta le comté de Champlain à l'Assemblée législative du Canada, du 13 décembre 1851 au 28 novembre 1857.

La décade commençant en 1851 fut peut-être la plus fertile en députés ignorants que nous ayons eu dans toute l'histoire parlementaire du Bas-Canada. Des hommes ambitieux mais complètement dépourvus des connaissances et des qualités nécessaires au législateur se présentaient à la députation et se faisaient élire, bien souvent contre de plus méritants qu'eux, mais moins disposés à flatter la populace ignorante. Ce fut le triomphe de la démocratie pure que Voltaire qualifie de despotisme de la canaille. Ce fut, enfin, l'époque du Conseil législatif électif.

Cependant, il ne faut pas trop chercher noise à ces braves gens d'il y a trois quarts de siècle. N'avons-nous pas vu en l'an de grâce 1933, des députés campagnards voter contre le bill Caron, mesure qui veut obliger les gens à munir de fanaux ou de réflecteurs les véhicules à traction animale. Question d'économie peut-être ? Étrange économie qui met la vie des gens en danger.

Tout en étant un brave homme, M. Marchildon n'avait pas inventé la poudre... à dents ! Ce n'était pas, comme on dit chez le peuple, la tête à Papineau. De plus, son instruction était des

(1) *Tanguay, V, 499.*

(2) *Renseignement obligeamment fourni par M. Joseph Drouin.*

plus élémentaires et ses confrères en Chambre s'amusaient fort parfois de son ignorance.

Parlant de M. Jobin, député de Joliette, Gaspard Le Mage, dans sa « Pléiade Rouge », disait :

« A ces talents d'agrèments, il en joint d'autres plus solides. C'est lui qui rédige les résolutions et les projets de loi que M. Marchildon fait imprimer sous son nom. Il s'en acquitte si bien que tout le monde y est pris. A moins d'être dans le secret, on ne saurait s'imaginer que le député de Champlain n'est qu'un pseudonyme. (Je prie M. Marchildon de ne pas me traduire à la barre pour l'avoir appelé pseudonyme). »

Le même auteur écrit au sujet de Joseph Papin :

« Si ce n'était que de l'embarras d'y substituer autre chose il les abandonnerait cependant, car on l'a averti charitablement que M. Marchildon avait eu l'avantage d'inaugurer ces phrases à la dernière session, les ayant, lui, entendues dans les assemblées publiques ou apprises par cœur, dans les colonnes du défunt Avenir. »

Les phrases dont il s'agit étaient, entre autres :

En présence de la Chambre et en présence du pays... Un gouvernement corrupteur et corrompu... En élevant ma voix dans cette enceinte... et autres clichés de cette espèce dont abusaient certains députés rouges de l'époque, c'est-à-dire entre 1851 et 1860.

Aiguisant de nouveau sa plume, l'auteur de la Pléiade poursuit, un peu plus loin, avec une mordante ironie :

« M. Marchildon a été le premier signe des temps. »

« Comète à l'orbite fantastique, lancée dans une course furibonde, en dehors de toutes les sphères de la raison humaine, cet astre, quoiqu'il soit rouge, ne peut être rattaché à aucun système, et ne saurait faire partie de la Pléiade. D'ailleurs, nous aurions peine à le suivre dans ses furieux écarts. »

Son dernier trait ne manque pas de bon sens s'il est peu charitable, le voici :

« Il n'y a pas cinquante Canadiens-français parmi nos cent-

trente représentants. Ne serait-il pas bon de suppléer à la quantité par la qualité ? Malgré le bon sens tant vanté, et le patriotisme à toute épreuve de ces messieurs, n'y aurait-il pas moyen de les remplacer par quelque chose de plus brillant ? Il me semble, sauf meilleur avis, que situés comme nous le sommes, le moins nous élirons de Darche et de Marchildon, le mieux ce sera. Pour l'amour de Dieu, si nous ne pouvons nous entendre entre nous, tâchons du moins de nous faire respecter des autres origines ».

Jean Piquefort y va à son tour.

« L'illustre Marchildon, dit-il dans son portrait du docteur Larue, disait un jour qu'il n'était d'aucun sexe. Or, voici comment Placide Lépine commença la silhouette de son ami le docteur, sous l'épigraphe invariable NUDA VERITAS. « Mâle caractère, mâle esprit, mâle figure, tel est l'original de ce mâle portrait ».

Il convient néanmoins de noter que ces appréciations du député de Champlain sont dues à la plume acérée d'adversaires acharnés. Tous ces jugements sont donc dictés par la passion politique et Dieu sait qu'à cette époque elle était portée à son paroxysme. Jamais encore, depuis la révolution française, avait-on vu semblable débauche de discours et d'écrits furibonds dans la presse politique. Quel pandémonium ! Le diable était aux vaches suivant le dicton populaire.

Voici des souvenirs, plus ou moins historiques, — on ne ne prête qu'aux riches — que raconte Louis Fréchette au sujet de notre député. Nous cucillons cet article intitulé : « Un Candidat qui n'aime pas les Chars » dans *L'Echo de Saint-Justin* du 22 mars 1934. Ce journal ne dit pas où il l'a pris.

« Je veux parler du fameux Marchildon, un bon patriote, un homme bien intentionné, doué d'une verve peu commune, mais chez qui l'instruction et l'esprit de progrès laissaient déplorablement à désirer.

« On l'avait invité, dans une certaine paroisse du comté de Champlain, à donner son opinion sur les questions publiques du jour. Tout son discours serait à reproduire, mais je n'ai retenu que la péroration :

« Pour terminer en finissant, s'écriait-il, je ne vous dirai qu'un mot en deux paroles, qui sont tirées d'une petite fable de M. La

Fontaine. *Ecoutez-bien ! Un chien et un coq voyageaient-z-ensemble. La nuit-z-arrivée, le coq se jousque d'enne branche, et Pataud se gratte un petit réservoir dans les racines de l'âtre. Passe un renard, aperçoit le coq.*

— *Bonsoir, l'am !*

— *Bonsoir !*

— *Ca va bien ?*

— *Pas trop mal, et vous ?*

— *Ca doit être bien ennuyant tout fin seul sus c'te branche.*

— *Chacun son goût.*

— *Vous aimeriez pas venir faire un petit tour au clair de la lune ?*

— *J'suis pas sorteur.*

— *Ca serait-y rien que pour fumer une pipe.*

— *Je fume pas.*

— *Vous fumez pas ? Vous prisez peut-être.*

— *Je prise pas non plus, mais j'ai un associé, là, en bas, qui chique quèquefois, réveille-le donc.*

« Comme de faite, le renard réveille le chien ; Pataud saute sus le renard et lui fait son biscuit en deux tours de gueule. Morale : Le coq ce sont les Canadiens. Le renard ce sont les Anglais. Le chien ce sont moi ! Je sauterai sur les Anglais et je les mettrai-z-en pièces.

« On rapporte bien des anecdotes sur le compte de ce brave Marchildon. Au parlement c'était l'ennemi juré des chemins de fer. On a conservé la mémoire de plusieurs de ses sorties là-dessus.

« Pensez donc, s'écriait-il, à cette bête-à-feu qui passe d'une paroisse à l'autre, sans comparaison comme un steamboat écarté qui chercherait de l'eau, pendant que les vaches montent les clos et sautent les barrières, la queue raide comme des chandelles ? Croyez-vous que c'est pas assez pour faire térer ces pauvres bêtes ? Et qu'est-ce qui arrivera quand on aura plus de lait ? Pas de lait, pas

d'enfants, n'est-ce pas ? Pas d'enfants, pas de famille ! Et pas de familles, pas de Canayens ! Rien que des Anglais et des Irlandais, voilà !

« Un jour l'impayable député s'était endormi sur son siège, lorsqu'une discussion animée l'éveilla. Comme cette discussion se faisait en anglais, et que Marchildon ne comprenait pas un mot de cette langue, il demanda à son voisin ce dont il s'agissait. On veut faire passer un bill, dit celui-ci, un loustic, pour qu'il n'y ait plus qu'un seul coq d'Inde par paroisse : le coq d'Inde du bedeau.

A ces mots, Marchildon bondit sur ses pieds :

— Monsieur l'orateur, s'écrie-t-il c'est encore une affaire pour aumolister les Canayens, cela. Je prétends que non seulement chaque habitant ait le droit d'avoir son coq d'Inde à lui, mais encore que chaque paroisse ait le droit d'avoir autant de coqs d'Inde qu'elle pourra en contenir, si ça fait son affaire ! »

M. le chanoine Prosper Cloutier, curé de Champlain, est plus modéré dans son appréciation de Marchildon. Il voit le côté pratique de ce député. D'ailleurs, suivant le dicton populaire, il n'y a si noir charbonnier qui ne puisse être blanchi.

« Homme de bien mais peu au fait de la politique. (1) Son titre à cette élection était celui d'être résident dans le comté. Il s'employa en effet, contre les habitudes ordinaires, à tenir vis-à-vis de ses électeurs les promesses faites en temps d'élection. Il obtint des ponts et des routes. Malheureusement M. Marchildon se fatigua la tête avec ce travail nouveau pour lui et un matin on apprit qu'il s'était noyé dans son puits, peut-être par accident. Cette nouvelle fit sensation. Il fut sincèrement regretté. Il laissait une veuve et de nombreux enfants. En société avec un de ses frères, il avait un chantier de construction de navires, à Batiscan, et les affaires étaient bonnes ».

L'honorable M. Joseph-Édouard Turcotte le remplaça à l'Assemblée législative.

Thomas Marchildon avait épousé à Batiscan, le 17 janvier 1837, Marie-Philie Lefebvre dit Despins.

(1) *Histoire de la paroisse de Champlain. Vol. II, p. 453.*

L'Hon. John-Jones Ross

(1833-1901)

Fils de George McIntosh Ross, marchand faisant du commerce avec les Antilles, et de Marie-Louise (1) Gouin, le docteur Ross naquit à Sainte-Anne de la Pérade le 16 août 1833. Il fit son cours classique au séminaire de Québec, ses études médicales sous le docteur Carter, fut gradué, en 1852, de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal et s'établit à Sainte-Anne.

Le docteur Ross représenta le comté de Champlain à l'Assemblée législative du Canada, du 13 juillet 1861 au 1er juillet 1867.

Le 3 septembre 1867, il fut réélu député de Champlain à la Chambre d'assemblée de la province de Québec, mais il ne conserva son mandat que jusqu'au 2 novembre suivant. Il avait aussi été élu représentant du même comté à la Chambre des Communes le 9 du même mois. Il se retira le 2 janvier 1874 lorsque le double mandat fut aboli.

M. Ross fit partie du Conseil législatif, comme représentant de la division de Shawinigan, du 2 novembre 1867 au 4 mai 1901, date de sa mort. Il fut président de cette Chambre, du 27 février 1873 au 22 septembre 1874.

Le docteur Ross fut appelé à faire partie de l'exécutif de la province de Québec, le 27 février 1873, en sa qualité de président du Conseil législatif. Il conserva ce poste jusqu'au 22 septembre

(1) C'est le prénom donné par le *Parliamentary Companion*, le *Dictionnaire de Wallace*, et autres biographes.

F.-L. Desaulniers, dans sa *généalogie de la famille Gouin* l'appelle Eloïse. Elle était la fille d'Antoine, frère de Louis-Joseph, député de Saint-Maurice.

1874, et le reprit de nouveau le 27 janvier 1876. Il le garda jusqu'au 8 mars 1878, quand le lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just renvoya le ministère de Boucherville et invita M. Henri-Gustave Joly à former un nouveau ministère. Mais le nouveau gouvernement fut lui-même renversé par un vote de l'Assemblée et démissionna le 30 octobre de l'année suivante.

De nouveau ministre dans le ministère Chapleau, d'abord comme président du Conseil législatif, du 30 octobre 1879 au 5 juillet 1881, puis comme commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, de cette dernière date jusqu'au 4 mars 1882, il occupa le même poste dans le ministère dont il fut le chef, du 23 janvier 1884 au 25 janvier 1887.

Le 12 avril 1887, le docteur Ross était fait sénateur et le 14 septembre 1891, il devenait président de la Chambre haute. Il conserva cette présidence jusqu'à l'avènement des libéraux au pouvoir, en juillet 1896, et fut ministre sans portefeuille dans le ministère Tupper, du 1er mai au 8 juillet 1896.

Le docteur Ross servit dans la milice en qualité de chirurgien major au premier bataillon du comté de Champlain.

L'honorable M. Ross décéda le 4 mai 1901 et ne laissa pas de postérité.

Il avait épousé, le 8 août 1854, Marie-Arline, fille du lieutenant-colonel Joseph-Édouard Lanouette et d'Antoinette-Adélaïde Pezard de Champlain.

Il fut président du collège des médecins et chirurgiens de la province et vice-président, en 1875, du chemin de fer de la Rive Nord connu plus tard sous le nom de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. C'est maintenant la ligne principale du Pacifique Canadien entre Québec et Montréal.

Le docteur Ross était un grand propriétaire et il s'occupa beaucoup d'agriculture, s'efforçant de faire partager ses goûts et ses connaissances à ses électeurs. Il fut président de la Société d'Agriculture du comté de Champlain et membre du Conseil d'Agriculture de la province, de 1862 à 1890.

INDEX

A

Achintre, Auguste 43
Adair, M. R. 39
Aylmer, Lord 49, 51

B

Baby, L'honorable François 49
Badeaux, Julie-Angélique 42
Baldwin, L'honorable Robert 27
Baptist, Alexander 39
Baptist, Madame John 39
Baring & Company 23
Baron, Xavier 32, 33
Barthe, Joseph-Guillaume 26
Bathurst, Lord 51
Bédard, l'abbé 46
Bédard, Elzéar 26
Bédard, Pierre-Stanislas 13
Bédini, Son Eminence le Nonce 16
Béliveau, Arthur 39
Bell, Catherine 7
Bell, L'honorable Matthew 7
Belleau, Lady 35
Belleau, Sir Narcisse 35
Béranger, Pierre-Jean de 53
Berthelet, Apolline 67
Bertrand, Josephite 18
Berryer, Antoine-Pierre 30
Bibaud, Maximilien 15
Blanc, Louis 53
Boucher, Pierre, gouverneur des Trois-Rivières 42, 60
Boucherville, ministère de 77
Bourassa, Napoléon 54
Bourgeois, Charles 39
Bourgeois, L'honorable Jean-Baptiste 21
Bruneau, Julie 54
Bruneau, Pierre 54
Bureau, J.-N. 39
Bureau, Joseph-Pierre 20
Bureaux d'enregistrement 11
Buteau, François 40
Buteau, Marie-Flore 40

C

Cains, John 67
Cains, Sarah 67
Caron, Charles 64
Caron, L'abbé Napoléon 39, 53, 62, 65

Caron, Victoire 64
Cartier, Sir Georges 37
Cauchon, L'honorable Joseph 31, 37
Chapais, L'honorable Jean 37
Chapleau, Sir Adolphe 30, 61, 77
Château (hôtel) de Shawinigan 35
Châtelain, Joseph 42
Chaudières à potasse 7
Chauveau, L'honorable P.-J.-O. 39
Chemin de fer Pacifique Canadien 23
Chemin de fer de la Rive Nord 77
Chemin de fer des Trois-Rivières à Arthabaska 29
Chemin de fer des Trois-Rivières à Shawinigan 35
Cherrier, L'abbé 13
Cherrier, Charlotte Périnne 10
Cherrier Côme-Séraphin 17
Cherrier, Marie-Rosalie 45
Clémenceau, Georges 26
Cloutier, M. le chanoine Prosper 75
Coltman, L'honorable William-B. 49
Cooke, Monseigneur Thomas 30
Courtin, Marie 64
Couteau, Madeleine, 68
Craig, Sir James-Henry 12
Cressé, Louis-Charles 42
Cuthbert, L'honorable Ross 49
Cuvillier, Augustin 50

D

Dalhousie, Lord 51
Daly, L'honorable Dominick 27
Darche, Noël 73
Daveluy, Madame Georges 63
David, L'honorable L.-O. 53
Dawson, L'abbé Æneas McDonell 22, 24
Dawson, Miss 24
Dawson, Simon-James 24
Dawson, William McDonell 22 à 25
De Celles, Alfred Duclos 37, 38, 45, 54
Delaunay, Claude 68
Delaunay, Madeleine 68
Demers, L'abbé Jérôme 46
Desaulniers, L'abbé Alexandre Lesieur 62, 63
Desaulniers, Dionis Lesieur 62
Desaulniers, docteur Eugène Lesieur 63
Desaulniers, François Lesieur 60
Desaulniers, François-Sévère Lesieur 60, 61, 62, 65, 68, 70, 76
Desaulniers, Louis-Léon Lesieur 60 à 63, 65
Desaulniers, Raymond Lesieur 63
Desfossés, Pierre 8
Deshayes, Marie 18
Desilets, Auguste 20, 25, 37
Desilets, Louis-Eusèbe 42
Desjardins, Joseph 49

Dessaulles, L'honorable Louis-Antoine 54
Dickson, James 8, 19
Dionne, Docteur N.-E. 67
Dorion, Les deux 54
Doucet, S. 33
Draper, L'honorable William-H. 11, 12
Drouin, Joseph 71
Drummond, Le juge L.-T. 36, 38
Drummond, Le R. P. Lewis 38
Dubuc, Henriette 21
Dubuc, Jean-Baptiste 18, 21
Duchesnay, L'honorable Antoine-Louis-Juchereau 49
Dumoulin, Pierre-Benjamin 8, 19
Dumoulin, Sévère 39, 43
Dupont, Charles 64
Dupont, Elizabeth 64
Durham, Lord 59
Duval, Anne 21
Duval, François 21
Duval, L'honorable Jean-François-Joseph 21
Duval, Olivier 62

E

Elgin, Lord 66

F

Ferron, H.-G. 39
Fessart, Robine 10
Filteau, Delphine 70
Foretier, Marie-Amable 10
Foretier, Pierre 10
Forges Radnor 34, 41
Forges Saint-Maurice 7
Foucher, L'honorable Louis-Charles 10
Fox, Charles-James 58, 59
Fréchette, Louis-Honoré 73
Frontenac, le comte de 42
Fugère, Henriette 70

G

Garneau, François-Xavier 11
Gaspé, Philippe Aubert de 45, 46
Geffrard, Clotilde 64
Genest, Charles-Borromée 43
Gérin-Lajoie, André 64
Gérin, Andrée 65
Gérin-Lajoie, Antoine 64
Gérin-Lajoie, Charles 62
Gérin-Lajoie, Charles 64, 65
Gérin, Mgr Denis 64
Gérin, L'honorable Elzéar 62, 64

Gérin, Joseph 64
Gérin, Léon 64
Germain, Anne 21
Gervais, L.-E. 39
Girard, Hilaire 18
Giroux, Marie 26
Goderich, Lord 49, 51
Gosford, Lord 57
Gouin, Antoine 76
Gouin, Louis-Joseph 76
Gouin, Marie-Louise (ou Eloise) 76
Graves, M. 7
Greive, Edward 7 à 9
Grenier, Marie-Madeleine 64
Gugy, Bartholomew-Conrad-Augustus 54
Guillet, Aurélie 70
Guillet, Jean-Baptiste 68
Guillet, Louis 68 à 70
Guillet, Louis, fils 70
Guillet, Louis-Philippe 70
Guillet dit Lajeunesse, Pierre 68
Guillet, Ursule 70
Guillet, Valère 66

H

Hale, L'honorable John 49
Hamel, Abraham-Théophile 16
Hart 23
Hart, Madame Aaron 66
Hart, Esther-Elora (2e femme du juge Vallières de Saint-Réal) 67
Head, Sir Edmund 25, 37
Head, L'honorable John 25, 37
Head, Lady 25
Houde, Célestin 30
Huot, Philias 30

I

Irvine, L'honorable James 49

J

Jarin, Jean (voir Gérin) 64
Jobin, Joseph-Hilarion 72
Joly, Sir Henry-Gustave 61, 77
Judah, Branchaud et Kavanagh 67
Judah, Dorothea 66
Judah, Frederick-Thomas 67
Judah, Henry Hague 66-67
Judah, Thomas Storrs 67
Juif, Le premier élu à L'Assemblée législative dans l'Empire 23

K

Kempt, Sir James 10, 51
Kerr, L'honorable James 49
Kimber, Marie-Harline 66
Kimber, René-Joseph 66, 67

L

Labarre, D.-Genest 29, 39
Lacerte, Elie 62
Lacoursière, Dosithée 70
Lacoursière, Docteur Emile 70
Laflamme, Rodolphe 54
Laflèche, Mgr Louis-François 30
Lafond, Françoise 60
Lafond, Mlle (épouse de L.-C.-B. de Niverville) 43
LaFontaine, L'honorable Louis-H. 11, 27, 28, 53
Lafontaine, le fabuliste 74
Lagueux, Joseph 18
Lamarque, Jeanne 71
Lambert, John 7
Lamennais 53
Langevin, Françoise 10
Langlois, Marguerite 68
Lanouette, Joseph-Edouard 77
Lanouette, Marie-Arline 77
Larue, Docteur F.-A.-H. 73
Larue, François-Xavier 68
Laurier, Sir Wilfrid 30
Laviolette, Joseph 42
Leader, John Temple, 56
Leclerc, Louise 70
Lefebvre-Despins, Marie-Philis 75
Légrand, Thérèse 10
Lejeune, R. P., Louis, O. M.I. 64
Le Mage, Gaspard 72
Lepine, Placide 73
Lery, C. de 69
Lesieur, Charles 60
Letellier, de Saint-Just, Luc 77
L'Heureux, Téléphore 70
Lionnais, L'abbé 46
Lord, L.-A. 61
Lorne, A. 29
Lymburner, L'honorable Adam 49

M

Macdonald, Sir John-A. 62
Macdonell, Mgr Alexandre 22
Macdonell, William 22
Maintenon, madame de 38
Marchildon, Louis 71

Marchildon, Marguerite 26, 71
Marchildon, René 71
Marchildon, Thomas 71 à 75
Marchildon, Vincent 71
Massicotte, E.-Z. 62
Maugis, Charlotte 18
McDougall, L'honorable Errol 40
MacKenzie, Alexandre 65
McKenzie, Anne 7
Meinier 30
Merrill, Flora-Joséphine 62
Metcalfe, Sir Charles 12
Migneron, Catherine 40
Mirabeau 28
Miville, Pierre 18
Miville, Suzanne 18
Moitié, Catherine 10
Moitié, Jacques 10
Molé, Le comte 55, 58
Monk, L'honorable James 49
Monro et Bell 7
Morgan, Henry-J. 12
Morin, L'honorable A.-Norbert 11
Municipalité de district 8
Mure, L'honorable John 49

N

Neilson, L'honorable John 50
Nelson, Wolfred 53
Niverville, C.-B. de 29
Niverville, Joseph de 42
Niverville, Le Chevalier Joseph-Claude de 42
Niverville, Louise-Charles de 42 et 43

O

Ogden, Charles Richard 8

P

Pacaud, Lucien 40
Painchaud, Le Docteur Joseph 45
Panet, L'honorable Jean-Antoine 10, 13, 48
Papin, Joseph 72
Papineau, Azélie 54
Papineau, Exilda 54
Papineau, Gustave 54
Papineau, Joseph 45
Papineau, Lactance 54
Papineau, L'honorable Louis-Joseph 10, 11, 12, 13, 14, 28, 44 à 59
Papineau, Louis-Joseph-Amédée 54
Paulet (voir aussi Polette)
Paulet, Antoine 18
Paulet, Pierre 18

Perceval, L'honorable Michæel-Henry 49
 Perrault, L'honorable Olivier 49
 Pezard de Champlain, Antoinette-Adélaïde 73
 Piquesford, Jean 73
 Pleau, Marguerite 68
 Pœles 7
 Poirier, Jean 10
 Polette (voir aussi Paulet)
 Polette, L'honorable Antoine 8, 18 à 21, 29, 42
 Pompadour, Madame de 38
 Pontois, E. de - 55, 58
 Puibusque, A. de - 15

R

Raymond, Madame Gustave 63
 Ready, L'honorable John 49
 Reaux dit Alexandre, Victoire 71
 Remington, Simon-J. 60, 62
 Richardson, L'honorable John 49
 Richer- Laflèche, Modeste 62
 Rivard-Dufresne, Augustin 60
 Rivard-Dufresne, Charlotte 60
 Rivard la Ganderie, Ursule 64
 Robert, L'abbé 46
 Robillard, Docteur Alexandre 61
 Robillard, Honoré 61
 Robinson, Sir John Beverley 67
 Robitaille, Marie-Anne 54
 Rœbuck, John-Arthur 56
 Ross, George McIntosh 76
 Ross, L'honorable John Jones 76, 77
 Rothschild, Le baron 23
 Roy, Pierre-Georges 20
 Royal, L'honorable Joseph 13, 14, 15

S

Saint-Pair, Jeanne 68
 Saint-Pair, Mathurin 68
 Scott, William-L. 24
 Sewell, L'honorable Jonathan 49
 Sherwood, Le ministère 27
 Sicotte, Le juge Louis-Wilfrid 31
 Smith, L'honorable John, fils 49
 St. John's College, New-York 17
 Stirling, Sir John 67
 Stuart, Sir James 16
 Sulte, Benjamin 7, 12, 28, 35, 38, 47, 66

T

Tanguay, Mgr Cyprien 71
 Tarte, L'honorable Israël 19
 Tessier, L'abbé Albert 28

Tupper, Sir Charles 77
Turcault (voir Turcotte)
Turcot, (voir aussi Turcotte)
Turcot, Abel 26
Turcot, Augustin 26
Turcot, Le major Joseph 26
Turcotte, A. 36
Turcotte, Buteau 40
Turcotte, Gustave 37
Turcotte, Gustave, M. D. 40
Turcotte, L'honorable Henri-René-Arthur 40
Turcotte, L'honorable Joseph-Edouard 22, 26 à 41, 60, 62, 71, 75
Turcotte, Lucien 40
Turcotte, Le boulevard 38, 39
Turgeon, Mgr Pierre-Flavien 45

V

Vaillancourt, Marie-Madeleine 26
Vallières de Saint-Réal, Henri 40
Vallières de Saint-Réal, L'honorable J.-R. 30, 49, 67
Vallières de Saint-Réal, Madame 40
Viger, Denis 10
Viger, L'honorable Denis-Benjamin 8, 10 à 17, 26, 27
Viger, Désiré 10
Viger, Jacques 10
Viger, Nicolas 10
Viger-Papineau, Ministère 28
Volontaires des Trois-Rivières 8

W

Wallace, W.-Stewart 76
Wright, Alonzo 22

Bibliographie

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA :

Série S, Administration interne du Bas-Canada.

Série C ou militaire.

Série de la Milice.

Série G, correspondance des gouverneurs avec le Ministère des Colonies.

Série Q idem.

Journaux de l'Assemblée législative.

Journaux du Conseil législatif.

BLUE BOOKS. Rapports annuels faits au Ministère des Colonies par le Gouverneur général montrant les recettes et dépenses de la province du Canada.

Registres du Régistrare général du Canada.

JOURNAUX ET REVUES :

Bulletin des Recherches historiques.

Revue Canadienne.

Nova Francia.

L'Aurore des Canadas.

Gazette de Québec.

Gazette de Montréal.

La Minerve.

La Patrie.

L'Echo de Saint-Justin.

Achintre, M. A. — Portraits et dossiers parlementaires, 1871.

Cloutier, abbé Prosper — Histoire de la paroisse de Champlain

David, L.-O. — Les Patriotes de 1837-38

De Celles, A.-D. — Papineau.

Desaulniers, F.-L. — Les Vieilles Familles d'Yamachiche.

Desaulniers, F.-L. — Supplément à l'Histoire d'Yamachiche par l'abbé N. Caron, 1892.

Desilets, Auguste, — La Grand'Mère. Pages trifluviennes. Série A — no 10.

Douville, l'abbé J.-Antoine-Irénée — Histoire du Séminaire — collège de Nicolet.

GASPARD LE MAGE — La Pléiade Rouge.

Gaspé, Philippe Aubert de — Mémoires.

JEAN PIQUÉFORT. Portraits et Pastels littéraires.

La Bruère, Montarville Boucher de — Notes manuscrites.

Le Jeune, R. P. Louis, O. M. I. — Dictionnaire Général du Canada.

Massicotte, E.-Z. — Notes manuscrites.

Morgan, Henry-J. — Bibliotheca Canadensis.

Morgan, Henry-J. — Canadian Men and Women, 1898.

Parliamentary Companion.

Proceedings at the Presentation of a Public Testimonial to the Very Reverend Æ. McD. Dawson, LL. D., V. G., by the Citizens of Ottawa, December, 1890.

Roy, Pierre-Georges — Les Juges de la Province de Québec.

Roy, J. E. — *Histoire du Notariat.*

Scott, William-L., Esq., K. C. *Notes manuscrites.*

Sulte, Benjamin — *Histoire des Canadiens français.*

Sulte, Benjamin — *Les Forges Saint-Maurice — Mélanges historiques, vol. 6.*

Sulte, Benjamin — *Trois-Rivières d'autrefois. 3e série. Mélanges historiques, vol. 20.*

Tanguay, Mgr Cyprien — *Dictionnaire généalogique...*

Wallace, W.-Stewart — *Dictionary of Canadian Biography.*

Liste des députés de la région trifluvienne

de 1841 à 1867

VILLE DES TROIS - RIVIERES

Ogden, Charles-Richard	— voir brochure <i>A. no 11</i>
Greive, Edward	
Viger, Denis-Benjamin	
Polette, Antoine	
Dawson, William-McDonell	
Turcotte, Joseph-Édouard	
Boucher de Niverville, Charles	

COMTÉ DE SAINT-MAURICE

Turcotte, Joseph-Édouard	— voir ci-haut
Desaulniers, François	— voir brochure <i>A. no 12</i>
Papineau, Louis-Joseph	
Desaulniers, Louis-Léon Lesieur	
Gérin-Lajoie, Charles	

COMTÉ DE CHAMPLAIN

Kimber, René-Joseph	— voir brochure <i>A. no 11</i>
Judah, Henry	
Guillet, Louis	
Marchildon, Thomas	
Turcotte, Joseph-Édouard	— voir ci-haut
Ross, John-Jones	

Table générale des quatre brochures précédentes :

I — DÉPUTÉS DES TROIS-RIVIERES (1792 - 1808)

	PAGES
LEES, John	7
SAINT-MARTIN, Nicolas Gorge de	15
DE BONNE, Pierre-Amable	22
FOUCHER, Louis-Charles	68
HART, Ézékiel	79

II — LES DÉPUTÉS DE SAINT-MAURICE ET DE BUCKINGHAMSHIRE (1792-1808)

COFFIN, Thomas	5
RIVARD-DUFRESNE, Augustin	16
MONTOUR, Nicolas	19
BELL, Matthew	26
CARON, Michel	35
MONRO, David	37
TONNANCOUR, Joseph-Marie Godfroy de	41
DUCHESNAY, Antoine Juchereau	47
CRAIGIE, John	54
ALLSOPP, George-Waters	59
GOVIN, Louis	62
PROULX, Louis	69
LEGENBRE, François-d'Assise	71
BIBLIOGRAPHIE	75
TABLE ALPHABETIQUE	76

III — LES DÉPUTÉS DES TROIS-RIVIERES (1808-1838)

BADEAUX, Joseph	5
OGDEN, Charles-Richard	12
BERTHELOT, Amable	18
VEZINA, Pierre	25
TONNANCOUR, J.-G. de	29
RANVOYZE, Étienne	32
DUMOULIN, P.-B.	37
KIMBER, René-J.	49
DESFOSSÉS, Jean	56
BARNARD, Edward	59
BIBLIOGRAPHIE	67
TABLE ALPHABETIQUE	68

IV — LES DÉPUTÉS DE SAINT-MAURICE (1808-1838) ET DE CHAMPLAIN (1830-1838)

GUGY, Louis	5
CARON, François	9
LEBLANC, Étienne	11
VALLIÈRES de SAINT-REAL, J.-R.	13
MAYRAND, Étienne	45
BUREAU, Pierre	48
PICOTTE, Louis	51
CARON, Charles	59
GUILLET, Valère	61
DESAULNIERS, François	63
BAREIL-LAJOIE, Alexis	65
DORION, Pierre-Antoine	67
TRUDEL, Olivier	69
BIBLIOGRAPHIE	71
TABLE ALPHABETIQUE	72

Table des Matières

	Pages
GREIVE, Edward	7
VIGER, Denis-Benjamin	10
POLETTE, Antoine	18
DAWSON, William-McDonell	22
TURCOTTE, Joseph-Édouard	26
BOUCHER de NIVERVILLE, Charles	42
PAPINEAU, Louis-Joseph	44
DESAULNIERS, Louis-Léon Lesieur	60
GÉRIN - LAJOIE, Charles	64
JUDAH, Henry	66
GUILLET, Louis	68
MARCHILDON, Thomas	71
ROSS, John-Jones	76
INDEX	78
BIBLIOGRAPHIE	86
LISTE DES DEPUTES de 1841 à 1867	88
TABLE GENERALE des quatre brochures précédentes....	89

Collection des Pages trifluviennes

Pour l'utilité des collectionneurs nous donnons la liste complète des fascicules parus dans la collection des « Pages trifluviennes ». Tous ces fascicules traitent de personnages ou d'événements de l'histoire trifluvienne. La division en séries indique une classification selon le ton adopté : **SERIE A** : documentation strictement historique ; **SERIE B** : histoire commentée : mémoires, récits de voyage, souvenirs, etc. **SERIE C** : fantaisies sur des thèmes trifluviens : légendes, contes, poèmes, etc...

SERIE A

- 1 — Bribes d'Histoire
- 2 — Développement Industriel de la Vallée du St-Maurice
- 3 — Chapelles et Eglises Trifluviennes
- 4 — Les Vieilles Forges il y a 60 ans
- 5 — Batiscan
- 6 — Journaux Trifluviens
- 7 — Champlain
- 8 — Au Cœur de La Mauricie (La Tuque)
- 9 — Députés des Trois-Rivières de 1792 à 1808
- 9^a — Députés de St-Maurice et de Buckinghamshire, 1792 à 1808
- 10 — La Grand'Mère
- 11 — Députés des Trois-Rivières de 1808 à 1838
- 12 — Députés de St-Maurice et de Champlain — 1808 à 1838

SERIE B

- 1 — Mémorial Trifluvien I
- 1^a — Mémorial Trifluvien II
- 2 — Troisième Centenaire Trifluvien
- 3 — Au Pays de l'Energie
- 4 — Reliques Trifluviennes
- 5 — Nérée Beauchemin
- 6 — Jacques Buteux

SERIE C

- 1 — Bas-Reliefs
- 2 — Mon Petit Pays
- 3 — Légendes Indiennes du St-Maurice
- 4 — En Flânant dans les Portages
- 5 — Ecrin

En tout 25 volumes, format 10 x 6 $\frac{1}{4}$

50 sous le volume

S'adresser au directeur des éditions :

L'abbé Albert Tessier, Séminaire,

Les Trois-Rivières.